

République Algérienne Démocratique et Populaire

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**CNES**

**RAPPORT**

**PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
AGRICOLE : ÉLÉMENTS POUR UN DÉBAT NATIONAL**

**14<sup>ÈME</sup> SESSION PLÉNIÈRE**

*PUBLICATION DU CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL*

*NOVEMBRE 1999*

A horizontal band with a marbled, stone-like texture in shades of grey and white, serving as a background for the title.

***STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE***

## REMERCIEMENTS

*Le Conseil National Economique et Social tient à adresser ses vifs remerciements à :*

- *Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,*
- *Monsieur le Délégué à l'Aménagement du Territoire auprès du Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire,*
- *Monsieur le Secrétaire Général de l'UNPA,*
- *Messieurs les Directeurs Généraux de la BADR, de la Banque d'Algérie, du BNEDER, du Haut Commissariat au Développement de la Steppe,*

*ainsi qu'aux experts Messieurs Mesli L., Soukhal A. et Kerba A. pour avoir répondu favorablement à l'invitation aux séances de travail, organisées par la Commission « Perspectives de Développement Economique et Sociale » les 26 et 27 juillet 1999.*

*Le CNES remercie également les Secteurs et Organismes sollicités pour la documentation qu'ils ont bien voulu mettre à sa disposition et qui a rendu possible l'élaboration de ce rapport.*

*Suite à l'auto-saisine par le Bureau du CNES, relative à l'examen de la problématique de développement agricole en Algérie, la commission « Perspective de Développement Economique » a constitué en son sein, un Groupe de travail chargé de la mise en œuvre de l'avant projet de rapport*

*Ce groupe, composé de Messieurs les conseillers :*

- *Belgharbi Abdelkader (Animateur du Groupe),*
- *Sabnoun Athmane (Rapporteur de la Commission),*
- *Achite-Henni Abdelhamid (Rapporteur du Groupe),*
- *Abdeltif Amar,*
- *Kbereddine Abdelmoumen,*
- *Benameur Ahmed*

## Préambule

L'agriculture se situe au carrefour des problématiques du développement rural, de l'aménagement du territoire, de la sécurité alimentaire et de l'agroalimentaire.

Elle cristallise par ailleurs des préoccupations aussi sensibles que complexes, liées notamment aux questions de l'emploi, de la productivité, de la répartition du revenu national, de la pauvreté et de la politique nationale de protection sociale.

Son degré de modernisation, sa part dans le Produit Intérieur Brut (PIB) et son intégration industrielle représentent souvent des indicateurs significatifs du niveau général de développement d'un pays.

A ces divers titres, l'agriculture acquiert vocation à occuper une place majeure dans la politique de développement, se situant au cœur d'enjeux politiques capitaux, plus ou moins reconnus et plus ou moins assumés.

En Algérie, la question agraire a des siècles durant, rythmé la vie de la Nation, avec pour point d'orgue la période coloniale. Elle a constitué le levain principal de la résistance à l'occupation, puis du combat libérateur contre le colonialisme.

Replacé en contexte de souveraineté recouvrée, la question agraire n'en a pas moins continué de susciter de vifs débats, d'opérer des clivages dans le vie politique et sociale du pays, sur fond de divergences doctrinales plus ou moins fondamentales.

Les différenciations, voir les démarcations, d'une orientation politique générale à une autre ont principalement pris appui sur des changements, plus ou moins radicaux, introduits dans la politique agricole.

En dépit d'une avancée notable de la vision libérale, s'abritant, en contexte de transition vers l'économie de marché, derrière l'argument fallacieux «de dépolitisation» de l'agriculture, le débat ne s'en poursuit pas moins, sous d'autres formes certes : L'Etat doit-il avoir une politique agricole ? et laquelle ? sur quels mécanismes et quelles forces sociales doit-elle s'appuyer, le cas échéant ?

L'extraordinaire complexité de cette problématique et l'étroite imbrication aux autres défis de l'heure excluent à l'évidence une réponse unique, linéaire ou théorique.

En toutes hypothèses, et dépit des discordances susceptibles d'apparaître quant aux niveaux de priorités définies, à la place conférée à l'agriculture dans une stratégie de développement globale et au cadre institutionnel et juridique d'ensemble, un effort préalable s'impose, dicté par les diverses contraintes auxquelles est soumise l'activité agricole. Il consiste à identifier les actions appropriées :

- Pour tirer profit, en les préservant, des ressources naturelles disponibles;
- De les mobiliser, à l'aide de techniques contrôlées en vue d'assurer une reproduction élargie;
- De maintenir et de développer la fertilité des sols;
- De préserver les ressources en eau et l'équilibre des éco-systèmes ;
- D'assurer des activités et des revenus aux populations rurales;
- De se préparer aux redoutables échéances de l'adhésion à l'OMC et à la zone de libre-échange ;
- De contribuer à l'amélioration de la structure de la balance des paiements.

Ces missions générales sont susceptibles de constituer une plate-forme de base, sur laquelle pourront se greffer les regards contrastés portés par les diverses forces sociales intéressées à la question, ainsi que les contributions nuancées des agronomes, des hydrauliciens, des économistes, des nutritionnistes et des industriels.

L'étude et l'analyse de ces différentes composantes de la problématique contribueront à une meilleure maîtrise du processus du développement de l'agriculture.

## Présentation générale

La problématique du développement agricole est indissociable des potentialités du secteur, de son devenir, des impacts régionaux avec les autres types d'agriculture et des objectifs qui lui sont assignés dans les orientations économiques du pays. Ces relations et les enjeux qui les sous-tendent confèrent à l'agriculture une dimension stratégique dans la croissance économique, l'accumulation, l'alimentation de la population et les échanges extérieurs.

Par sa dynamique structurante, l'agriculture est le vecteur qui contribue à la configuration de l'espace national en fonction des disponibilités (eau, terre, forêt) que recèlent les régions. Ces missions importantes doivent concilier l'utilisation des ressources et les activités qui se déroulent à travers une protection accrue du milieu naturel qui est la base de la subsistance des êtres vivants.

Ces éléments sont à remplacer dans un milieu agricole qui a subi des mutations fréquentes et profondes ce qui a annihilé toutes les politiques agricoles mises en oeuvre. Enfin, la dimension historique et les enseignements qu'elle véhicule sont incontournables dans la mise en oeuvre de projets agricoles à double dimension : efficacité économique et promotion sociale ce qui consolide leur pérennité.

Mais l'agriculture algérienne a évolué dans une situation de crise dont les fondements remontent à la colonisation. Le passage de la ferme coloniale au domaine autogéré a été le fait exclusif des travailleurs pour récupérer la terre dont ils ont été spoliés. Cependant, cette forme d'organisation et celles qui ont suivi ont plus au moins occulté les aspirations du monde rural favorable à une agriculture libérée de la tutelle administrative.

En effet, l'agriculture est un secteur d'intégration de l'économie nationale et les interactions que l'amont et l'aval entretiennent avec les différentes filières notamment agroalimentaire constituent le segment stratégique de la chaîne alimentaire. Historiquement, les surplus agricoles ont contribué à l'émergence de la révolution industrielle. Cette dynamique, dans le cas de l'Algérie, a connu des distorsions et n'a pu aller à son terme.

Aujourd'hui, l'agriculture est également une source d'accumulation, mais en Algérie sa mission principale est de préserver un minimum de sécurité alimentaire pour la population ce qui bien entendu implique une utilisation efficace des facteurs de production et une allocation optimale des ressources.

Cette orientation permettra certainement au secteur de faire face à la compétitivité internationale ce qui n'exclut pas le développement des segments d'exportation.

Enfin, malgré les dysfonctionnements que l'agriculture algérienne a connu, il n'en demeure pas moins qu'elle recèle encore des potentialités qui lui assurent des avantages comparatifs dans la phœniciculture et le label de la viande ovine entre autres. Ces segments peuvent déjà constituer un noyau pour la promotion d'une agriculture d'exportation avec des incidences positives sur la balance commerciale.

Dans ce décor, l'étude et l'analyse de toutes ces préoccupations, à travers une grille appropriée, vont contribuer à asseoir une problématique du développement agricole durable qui assurera le décollage du secteur qui n'arrive pas à franchir le cap des 10 à 11% du Produit Intérieur Brut. En effet, l'inefficacité des politiques agricoles, la faible productivité, le manque d'encadrement des exploitations agricoles et les différentes mutations que le secteur a connu expliquent en partie cette évolution lente de la production qui reste encore conditionnée par les aléas climatiques. La nouvelle vision du secteur, en tenant compte de toutes ces caractéristiques, doit prendre appui sur la dynamique propre du secteur, l'Etat régule et stimule les activités dans le cadre d'un dialogue permanent entre les acteurs (producteurs, éleveurs, fournisseurs d'intrants) et les pouvoirs publics.

Parallèlement à ces grandes préoccupations, la dépendance alimentaire met aussi en valeur le caractère prioritaire de l'Agriculture dans le développement national. C'est parce qu'elle constitue la richesse permanente et par conséquent inépuisable que l'agriculture doit bénéficier d'un intérêt particulier dans la vision des pouvoirs publics.

Aussi, assurer d'une façon sûre et stable, l'alimentation de la population implique de disposer d'un territoire et de préserver ses ressources naturelles. Décider qui a droit à l'exploitation de la terre, qui peut disposer de l'eau, qui organise le travail agricole et comment s'effectue la distribution des produits, c'est aussi donner un rôle au producteur dans l'affectation du revenu agricole. Ces préoccupations commandent également une organisation sociale complexe et une attention particulière étant donné que l'approvisionnement alimentaire est dépendant de l'offre du marché mondial dont les greniers sont dans les pays développés.

Ainsi, le monde rural a vécu dans un environnement en perpétuelles transformations. Le processus de désarticulation de l'économie et de la société agro-pastorale à partir de la spoliation de la terre a produit une agriculture ambivalente : secteur moderne tourné vers le marché extérieur et secteur traditionnel orienté vers la satisfaction des besoins de la population. Cette agriculture est entrée en crise dans les années trente avec le blocage de la productivité et le refus du capital de s'investir en Algérie : Ce modèle d'accumulation de l'agriculture coloniale a échoué.

Les tentatives de relance de l'Agriculture à partir de nouvelles articulations de la terre, des moyens de production et des producteurs (Autogestion, Révolution agraire, DAS, EAI et EAC), n'ont pas donné les résultats escomptés en raison d'un environnement peu propice aux conditions régissant l'exploitation agricole, le statut de la terre et l'environnement économique en général.

Ce tâtonnement concernant les conditions pratiques de mise en œuvre de la relation de la terre avec les moyens de production et le producteur a plongé le secteur dans une évolution marquée par une grande incertitude pour l'ensemble des acteurs notamment les producteurs et les investisseurs.

Aussi, à partir de la vision de l'agriculture algérienne à travers les chartes qui ont déterminé les choix du développement agricole, des faits qui ont marqué l'évolution du monde rural et les résultats de l'activité du secteur seront examinés dans :

- 1- Une première partie, l'évolution des structures agraires et de l'environnement agricole;
- 2- l'analyse de la production agricole et la satisfaction des besoins de la population interviennent dans une seconde partie pour répondre à une double préoccupation : évaluer le résultat des politiques agricoles d'une part et apprécier le contenu des actions entreprises en matière d'appui et de soutien à la production agricole d'autre part. Enfin, toutes ces analyses vont nous conduire à des recommandations pour de nouveaux éléments sur la problématique du développement agricole.

Ainsi, avec le nouveau millénaire se pose la question, quel type d'agriculture faut-il promouvoir (transformation, l'alimentation et exportation) ? Le présent diagnostic aidera certainement à répondre à cette préoccupation et identifiera les points forts de la problématique du développement agricole.

## Les éléments théoriques

L'étude de l'agriculture pose le choix des politiques agricoles qui sont déterminantes pour l'accumulation et la croissance économique. Ces questions sont toujours l'objet de débats entre, d'une part les tenants de prix alimentaires très bas, permettant des salaires faibles et donc, théoriquement, une accumulation de capital plus rapide et ceux qui soutiennent des prix agricoles rémunérateurs permettant la modernisation de la production et donc l'augmentation de la productivité dont une partie sera transférée, par le système des prix, aux consommateurs pour une alimentation « bon marché ». Ces politiques agricoles sont à replacer dans un contexte où le statut des facteurs de production (terre, eau, force de travail, infrastructures environnantes et de soutien technique ) est définitivement clarifié.

Ces débats se déroulent dans le cadre d'une baisse de la demande alimentaire induite par le poids de l'endettement des pays en développement dans un marché où s'affrontent l'Europe et les Etats Unis.

Pour ces raisons, l'étude de l'agriculture en tant que secteur nourricier doit être située par rapport aux équilibres internes : la satisfaction des besoins alimentaires, la préservation des ressources naturelles, et aux équilibres externes : la régionalisation, la mondialisation des marchés et les politiques d'ajustement structurel.

La projection de ces préoccupations sur l'agriculture algérienne, notamment le monde rural et sa paysannerie, révèle que le développement de ce secteur reste marqué par les contraintes historiques liées au processus d'expropriation de la terre entamé à partir de 1844 et qui a abouti à un pillage de 2,7 millions d'hectares au profit de la colonisation.

«Il fallait détruire la propriété collective surtout pour abattre la puissance des familles autochtones comme organisation sociale, et briser ainsi la résistance opiniâtre contre la domination française ; cette résistance se manifestait , malgré la supériorité de la puissance militaire de l'occupant, par de constantes insurrections populaires, ce qui entraînait un état de guerre permanent dans la colonie. Pour la colonisation, la ruine de la propriété collective était la condition préalable à la domination économique du pays conquis; il fallait, en effet, arracher aux habitants les terres qu'ils possédaient depuis un millénaire pour les confier aux mains des capitalistes français » d'une part et atteindre l'organisation

sociale fondée sur le sang et les principes qui en découlent, l'indivisibilité et l'inaliénabilité de la propriété foncière d'autre part.

Ce processus de désarticulation, dont l'objectif consiste à séparer le paysan de ses moyens de subsistance, notamment la terre qui constitue le sédiment de l'organisation sociale, devait susciter et stimuler un phénomène de concentration du capital entre les mains de la colonisation. Cette dynamique s'est accompagnée, également, de l'émergence d'une force de travail qui ne cherchait qu'à s'employer pour subsister.

Pour parvenir à ces objectifs deux moyens ont été mis en œuvre :

- Un arsenal juridique d'expropriation/répression ;
- un élargissement des rapports marchands capitalistes à toute l'économie.

La séparation des producteurs de leurs moyens de production a plongé la nation entière dans un processus irréversible de paupérisation. Cependant, ce capitalisme agraire n'a pas réussi à enclencher une dynamique d'accumulation à partir de l'agriculture en raison :

- Du monopole sur les échanges «Selon le pacte colonial de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle : La colonie devait vendre ses produits à l'état brut et acheter des produits manufacturés. La métropole détient le monopole du pavillon dans les échanges avec la colonie ». A cette dépendance commerciale, s'ajoute la dépendance à l'égard des circuits financiers;
- de la faible productivité agricole imputable, pour partie, à la configuration de l'agriculture entre un secteur moderne orienté vers la production marchande et un secteur traditionnel tourné vers les cultures vivrières. Ce dualisme rural, caractérisé par l'absence de liaisons intersectorielles (secteurs moderne et traditionnel), a constitué un handicap pour le développement et la diffusion, dans le secteur, du progrès technique.

La désarticulation de la société algérienne, à partir de la destruction de son agriculture, a abouti à une domination politique illustrée par l'exclusion des algériens des centres de décision qui ont présidé aux destinées de leur pays et à une économie extravertie fonctionnant en appendice avec celle de la métropole.

L'indépendance de l'Algérie allait remettre en cause cette articulation coloniale, imposée depuis 1844, qui se fonde sur la séparation des algériens de leurs moyens de production, pour l'exploitation des ressources naturelles et de la force de travail.

Comment sera envisagée la nouvelle articulation : terre et moyens de production d'une part et le producteur d'autre part ? Cette préoccupation a mis sur le devant de la scène le statut du foncier. C'est celui qui supervise la terre qui détermine l'organisation du travail, la nature des productions et l'affectation du surplus entre consommation et accumulation. Dans cette nouvelle articulation, l'aspiration de la paysannerie à récupérer les terres spoliées des ancêtres était incontournable.

### **La doctrine**

La vision de l'agriculture à travers les textes fondamentaux de l'Etat algérien laisse apparaître une démarche claire avec des objectifs précis. C'est ainsi que :

- Le programme de Tripoli (juin 1962), souligne, que les paysans pauvres sont la composante principale du mouvement de libération nationale et ont été victimes du cantonnement et de l'exploitation colonialiste. Il s'agit notamment des ouvriers agricoles permanents ou saisonniers, des khammès et des petits métayers auxquels s'ajoutent les tout petits propriétaires. Aux aspirations de la population, la révolution démocratique populaire apporte un projet de développement fondé sur la création d'un marché intérieur avec l'amorce de l'industrialisation qui conditionne tout le progrès de développement rural. « Tâche prioritaire, la révolution agraire comporte trois aspects en interaction : la réforme agraire, la modernisation de l'agriculture et la conservation du patrimoine foncier. ». Quarante ans après, ces objectifs sont encore d'actualité.
- La Charte d'Alger (avril 1964), les décrets de mars et octobre 1963 enregistraient et authentifiaient l'existence d'un secteur agricole autogéré, créé à l'initiative des travailleurs agricoles après le départ des colons, comprenant environ 6000 entreprises, 3 millions d'hectares, 200.000 travailleurs, le tiers des surfaces cultivées, la quasi - totalité des cultures riches. Selon la Charte d'Alger, « la mise en autogestion des terres de la

colonisation a permis de jeter les bases de la construction d'un pays socialiste et de relancer la production agricole. Au lendemain de l'indépendance, mais n'a pas permis de résoudre le problème des terres détenues par les grands propriétaires algériens ». La réforme agraire projetée devrait tenir compte des aspirations des fellahs à la propriété des terres dont ils ont été trop longtemps frustrés. En fait, la bureaucratisation de l'autogestion a marginalisé les ouvriers qui ne se considéraient plus comme des producteurs responsables mais comme des employés de l'Etat. Ainsi, la théorie de l'autogestion contenue dans la charte d'Alger ne correspondait plus à la réalité. Une fois de plus la paysannerie est privée du contrôle des moyens de production agraires.

- La charte nationale (juillet 1976), par un élargissement et une meilleure utilisation des investissements, des structures de production et par une complète transformation des rapports sociaux, ces préoccupations ont fait que la révolution agraire a inscrit dans ses objectifs :

- 1 – Une transformation des rapports sociaux par la mise en place de nouvelles formes de gestion et la création de villages socialistes;
- 2 – une organisation de services liée à la production grâce, notamment, à une politique de commercialisation et à des prix assurant une rémunération adéquate du fruit du travail;
- 3 – a modernisation des méthodes et techniques de production grâce à l'affinement de nouveaux modes de gestion prenant appui sur la participation effective des travailleurs et la lutte contre le morcellement.

Compte tenu de ces objectifs, la révolution agraire substitue à l'ancienne exploitation coloniale et féodale une organisation socialiste qui met fin au dualisme entre secteur traditionnel et secteur développé, oriente principalement la production vers la satisfaction des besoins nationaux, abolit l'absentéisme, la sujétion à une hiérarchie tribale exploiteuse, le khemassa et ses équivalents pastoraux, en même temps qu'elle supprime toute forme de commerce spéculatif sur les ressources en eau en les nationalisant. A travers ces objectifs, la révolution agraire a visé l'instauration de tout un mode de vie qui constitue la réponse attendue par le monde rural depuis longtemps pour réaliser son émancipation.

Les principaux textes doctrinaux produits à l'occasion des moments forts de l'histoire du pays ont marqué, en premier lieu, leur entière adhésion aux aspirations de la population pour la récupération de la terre symbole du couronnement de la lutte de libération nationale et valoriser en second lieu, collectivement, ce capital agraire national. Si la première revendication a été pleinement satisfaite la seconde a été partiellement atteinte en raison, notamment, de la complexité du procès de production.

### **Les faits**

Lorsque les ouvriers agricoles prirent possession des fermes coloniales en 1962, ils mirent en œuvre un processus que la plate forme de la Soumam et le programme de Tripoli n'avaient pas envisagé. Ce mouvement de réappropriation des terres, par les ouvriers agricoles, s'est déroulé en un temps record. Il a concerné environ 800 000 fermes sur une superficie de 2,7 millions d'hectares mettant ainsi en application le principe de «La terre à ceux qui la travaillent».

Cette aspiration, concernant la récupération de la terre, a été léguée par les générations précédentes et cristallisée dans le mouvement de libération nationale. Ainsi «les paysans n'ont pas combattu pour se contenter de hisser le drapeau ni pour entendre l'hymne national. Ils ont combattu également pour la terre».<sup>1</sup> Discours du Président de la République Houari Boumedienne.(1965-1978)

Ce mouvement des ouvriers agricoles a mis fin aux convoitises nourries et entretenues, par certains groupes sociaux, sur l'héritage agraire de la révolution. Cette situation, les pouvoirs publics, de l'époque, l'ont entérinée par la promulgation des décrets d'octobre 1963 instituant l'autogestion.

Le passage de la ferme coloniale au domaine autogéré a été le fait exclusif des travailleurs pour récupérer la terre dont ils ont été spoliés et continuer à produire pour préserver leur emploi et leur salaire. Dans cette forme d'organisation, on note la présence d'un directeur nommé par le ministère de l'agriculture et investi des prérogatives de chef d'exploitation à côté du président du domaine. «Ce bicéphalisme», auquel s'ajoute la faible maîtrise des

circuits de financement et de distribution, allait, à la longue, vider le mouvement de sa substance.

Par ailleurs, la démobilité des travailleurs agricoles et la gestion centralisée du secteur se sont répercutées sur la baisse de la production et la dégradation du patrimoine foncier.

Il ressort que les réformes successives des structures de l'autogestion, les injections de capitaux, de matériel agricole et les campagnes de sensibilisation du monde rural n'ont pas pu stopper la décadence du secteur. Cette situation de blocage et de décomposition, a consacré la non performance économique et sociale de l'autogestion, dans laquelle s'est enlisée l'agriculture. L'échec de cette première tentative, pour la mise en place d'une nouvelle articulation (terre, moyens de production et producteur), allait être reprise et dynamisée dans le cadre de la révolution agraire.

Sur ce point, la charte de la révolution agraire exprime clairement ces objectifs : « La révolution agraire a pour but d'abord de moderniser l'agriculture. A ce titre, elle intervient autant sur la taille des exploitations que sur les techniques de production. L'augmentation de la consommation d'engrais et de semences sélectionnées, l'utilisation de matériel agricole moderne, la construction de bâtiments, l'exploitation des terres laissées en jachère, autant d'actions qui concourent à son succès ». La modernisation de l'agriculture et l'élévation du niveau de vie dans le monde rural élargiront le marché intérieur et favoriseront la croissance de l'industrie.

Ainsi, la révolution agraire, en tant que projet de développement agricole et rural, est située dans le cadre de la problématique d'ensemble du développement économique national.

L'intérêt accordé aux liaisons intersectorielles témoigne du rôle assigné à cette dernière en tant que base alimentaire pour la population et aussi en tant que secteur utilisateur de biens d'équipement industriel. L'intensification de la relation « agriculture - industrie » contribue à la diffusion du progrès technique dans le monde rural et à l'amélioration du bien être de la paysannerie.

Pour atteindre ces objectifs, il faut, selon la charte de la révolution agraire, libérer l'initiative des paysans pauvres, pratiquer un mode de faire-valoir intensif, assurer la mise en valeur de toutes les ressources agricoles et en faire une obligation et une revalorisation de l'effort individuel.

La réalisation de ces objectifs laisse supposer que la libéralisation de l'initiative du paysan algérien passera par l'exercice de sa volonté sur les moyens de production et leur organisation.

A travers ces mutations sera réalisée une des aspirations, de mieux être, du monde rural qui selon M. Lacheraf : « dix ans environ après l'indépendance, alors qu'une partie au moins de la population urbaine commence à profiter du progrès, la paysannerie reste à l'écart et souffre d'une misère physique et physiologique intense, de malnutrition, de démoralisation collective ». Dans ce cadre, l'action de la révolution agraire sera décisive sur la transformation des structures sociales, notamment les rapports sociaux, étant donné qu'elle est l'antithèse du capitalisme agraire colonial oppresseur et exploiteur.

Par ailleurs, toutes les transformations attendues sont conditionnées par le transfert des terres domaniales et communales au Fonds National de la Révolution Agraire (F.N.R.A), la limitation des grosses propriétés, la nationalisation des biens des propriétaires absenteïstes, l'attribution de terres, de matériels et de crédits pour les nouveaux candidats.

Ainsi, l'ensemble des actions engagées ont toutes le même objectif : rationaliser les structures de la propriété agricole pour rendre possible la modernisation des exploitations, seule à même d'articuler l'agriculture et l'industrie et de poser les fondements de la sécurité alimentaire et de la dynamique sectorielle.

Après l'exécution des différentes phases de la révolution agraire, l'agriculture algérienne comptait trois secteurs.

- La superficie du secteur autogéré n'a pas été modifiée, mais le nombre des domaines a été porté à 2071;
- la superficie du secteur de la révolution agraire, au 31 mars 1977, était de 1,96 million d'hectares dont 1,3 million ont été attribués à des groupements coopératifs : 6604. Le nombre d'attributaires installés : 100.330 dont 7905 à titre individuel;
- la superficie du secteur privé s'étend sur 4,7 millions d'hectares sur lesquels travaillent 730.000 exploitants.

Ainsi, la révolution agraire a concerné plus du quart de la superficie agricole du secteur privé et moins de personnes que le secteur autogéré. Cependant, la

mauvaise application des textes, le choix parfois inadéquat de l'assiette foncière (les nationalisés choisissaient les terres qu'ils voulaient conserver) l'insuffisance de sensibilisation et de vulgarisation, la faiblesse des avances sur revenus consenties aux attributaires, ont été les points faibles de ce projet ce qui a entraîné un sentiment de frustration chez les coopérateurs provoquant de nombreux désistements et parfois l'abandon pur et simple du capital productif nationalisé.

Le seul fait de récupérer la terre ne constitue pas un élément suffisant pour dynamiser le processus de la révolution agraire fondé sur «le principe coopératif». Les attributaires individuels ne représentent qu'environ 8% de l'ensemble des bénéficiaires.

Au terme de cette présentation du secteur, deux périodes ont marqué l'histoire du développement agraire.

- La première étape :1962-1987 a commencé par l'autogestion et s'est achevée par le démantèlement des Domaines Agricoles Socialistes (DAS). Les objectifs stratégiques assignés au secteur étaient insérés dans la recherche d'une indépendance alimentaire. Cette période s'est aussi caractérisée par un effort de mise en place des structures agraires, avec un intérêt plus grand vers les structures d'environnement, afin de créer le soutien technique et l'appui nécessaire à l'augmentation de la production agricole. Concentré sur le secteur autogéré, cet effort n'a pas donné les résultats escomptés. Bien au contraire, la faible maîtrise de l'environnement (circuits d'approvisionnement et structures de financement) a entraîné la marginalisation de l'agriculture et a parfois produit l'effet contraire de celui recherché.

En dépit de ces faiblesses, qui ne sont pas propres au secteur socialiste, il y a lieu de relever un niveau important de préservation du capital foncier et des progrès dans la réalisation de la justice sociale dans le monde rural.

- La période 1988 - 2000 s'est caractérisée par la recherche de la relance du secteur agricole sur de nouvelles bases pour contenir les enjeux de la dépendance alimentaire, suite au recul en 1986 du marché des hydrocarbures, et rendre à l'agriculture sa priorité dans les préoccupations

nationales. Cette période correspond également à la mise en place des réformes économiques dans le secteur de l'agriculture. Cependant les actions de réorganisation ont été déjà entamées bien avant, avec notamment le démantèlement des exploitations agricoles (DAS) et leur transformation en exploitations collectives et individuelles (EAI/EAC). Dans cette perspective, les mécanismes du marché devaient stimuler la production et réaliser ainsi l'abondance alimentaire attendue.

Cette opération a entraîné la transformation de 3264 domaines existants à fin 1987, qui employaient près de 138000 travailleurs permanents et 200000 travailleurs saisonniers, en 22 356 exploitations à statut collectif (EAC) sur une superficie de 2,2 millions d'hectares et 5677 exploitations à statut individuel (EAI) sur 56000 hectares.

La nouvelle organisation préfigure la libéralisation de l'agriculture. Elle annonce l'option pour une articulation (terre, moyens de production et producteur) de type libéral qui devrait entraîner « la cession des terres » des EAI et des EAC aux producteurs. Toutefois, le recours à la concession au lieu de la vente se présente comme un consensus social auquel il convient de donner sa portée économique compte tenu de son impact sur le statut de la terre. L'efficacité de cette formule implique qu'elle soit accompagnée par des garanties suffisantes pour le producteur afin qu'il s'engage pleinement dans le développement agricole.

### **La production**

Cet indicateur synthétique éclaire sur le niveau d'organisation et par conséquent sur l'efficacité du secteur. Il ressort que les mutations, dans le secteur, ont imprimé une évolution contrastée à la production agricole avec des rendements qui n'ont pas progressé depuis l'indépendance.

Ce niveau de la production est aussi expliqué par l'instabilité du monde rural, les transformations fréquentes du secteur, un approvisionnement aléatoire, des cycles importants de sécheresse et le faible niveau technique de l'encadrement des exploitations agricoles et sans négliger, par ailleurs, les contraintes liées aux facteurs de production.

Le résultat de cette activité agricole a contribué chaque année à insérer davantage le pays dans le marché mondial de l'alimentation. L'Algérie est un

importateur qui dépense annuellement 2 à 2,5 milliards de dollars dont 0,6 sont destinés aux intrants agricoles. Cette dépendance alimentaire est de l'ordre de 100% pour le sucre, 95% pour les huiles, 80% pour les céréales et dérivés, 70% pour les légumes secs et 60% pour le lait.

L'état de la production, le niveau de dépendance sont aussi le reflet du manque de cohérence entre les plans de développement agricole, les moyens mobilisés et les actions engagées d'une part et la politique agricole du secteur d'autre part.

La crise de l'agriculture algérienne a ses origines dans la colonisation. A cette époque, le secteur agricole européen, après avoir rejeté une grande partie de la paysannerie sur les terres incultes, a monopolisé les crédits, les équipements, les circuits modernes de commercialisation pour une production orientée vers le marché métropolitain (vins, agrumes, céréales et ovins).

Aux paysans algériens, il incombait la tâche de répondre à la demande locale en produits agricoles. Ainsi, la paupérisation de milliers d'exploitants, les expropriations successives et le développement des rapports marchands enlevaient à la majorité des paysans algériens toute possibilité de se relever économiquement.

## **Partie 1 - Les structures agraires et l'environnement agricole**

Le danger de l'arme alimentaire et son prolongement sur les secteurs économiques, sociaux et politiques met en évidence l'importance de la production agricole dans la production nationale. L'utilisation rationnelle des potentialités de l'agriculture constitue un atout efficace pour l'approvisionnement alimentaire de la population.

Dans ce cadre, les textes relatifs à l'autogestion, l'application de la révolution agraire, l'adaptation des structures à l'environnement adéquat, la mise en œuvre de plans de développement agricole et la réorganisation des DAS sont autant de mesures qui ont visé à transformer le visage de l'agriculture algérienne pour mettre en place toutes les conditions économiques et sociales de base pour un développement agricole cohérent. Cette démarche voulait insuffler à ce secteur un dynamisme nouveau en vue de lui accorder la place qui lui revient dans l'économie nationale.

Cependant, toutes ces mesures et les actions projetées n'ont pas modifié, dans la ration alimentaire des ménages, le poids des produits agricoles locaux compte tenu du niveau de décalage important entre les besoins et la capacité de l'appareil productif pour les satisfaire.

Pourtant, si le secteur agricole se caractérise de 1962 à 1966 par une dégradation des conditions de production, conséquence d'un héritage colonial largement connu, la période 1967-1978 s'est distinguée par une série de mesures radicales visant la transformation du monde rural et son intégration dans le développement économique et social du pays. A partir des années 1980 a commencé le processus de mutation devant aboutir à la libéralisation du secteur.

Les premières évaluations laissent entrevoir que les mécanismes du marché n'ont pas stimulé la dynamique attendue et que par conséquent la présence de l'Etat est toujours nécessaire.

Néanmoins, la faiblesse des performances de la production, les retards du secteur en matière de rénovation du capital productif et les lacunes de l'environnement n'ont pas permis, dans la majeure partie des cas, de répondre aux objectifs fixés. C'est dire que les efforts consentis n'ont pas produit les effets attendus en raison de l'absence d'un plan de développement et d'une politique agricole véritables. Toutes ces lacunes ont fait que le développement

agricole s'est trouvé marginalisé par rapport au développement économique national.

Ce manque d'efficacité incite la réflexion à rechercher les facteurs de blocage au niveau des principaux facteurs de production tels que la terre, l'eau et les ressources humaines qui, il faut le souligner, n'ont pas été les atouts du secteur tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Sur ce plan, l'agriculture algérienne n'a pas été favorisée étant donné sa situation géographique, l'étendue du territoire national. De plus, à l'héritage colonial, est venue s'ajouter depuis 1962, la concurrence des autres secteurs sur ces facteurs de production.

### **1.1 - Les structures foncières**

La superficie agricole utile (S.A.U) se situe aux environs de 7,5 millions d'hectares soit 3% de la superficie globale. En baisse, depuis les années soixante, de plus de 200.000 hectares, cette superficie est difficilement extensible étant donné les contraintes naturelles. En tenant compte de l'évolution démographique, le capital foncier n'a pas bénéficié de tous les efforts nécessaires pour sa préservation. La S.A.U. par tête d'habitant est passée de 0,63 hectare en 1967 à 0,36 en 1982, ce ratio a atteint 0,20 en l'an 2000.

A titre de comparaison, la S.A.U. par tête d'habitant est de 0,55 hectare en Espagne, 0,50 hectare en Grèce, 0,42 hectare en France et 0,19 hectare en Italie. Le potentiel terre constitue un déterminant économique au même titre que l'eau, le capital, la force de travail. L'ensemble de ces éléments conditionne la croissance de la production agricole.

L'eau est également un facteur limitant, les terres irriguées représentent environ 300.000 hectares soit près de 4% du total de la S.A.U. Cette superficie est en régression compte tenu des terres perdues au profit des autres secteurs et qui se situent pour la plupart dans les zones irriguées du littoral et des plaines.

A ces contraintes s'ajoutent les données du relief, pays de montagnes avec une altitude moyenne de l'ordre de 800 m, les superficies recevant plus de 400 mm de pluies par an et dont les pentes sont inférieures à 12% n'excèdent pas un million d'hectares. Sur les 7.500.000 hectares de S.A.U, il n'y a que 4.600.000 hectares qui sont effectivement cultivés, les autres restant en jachère. Ce type d'assolement n'a pu être modifié malgré l'objectif de résorption de la jachère affiché dans les différents plans de développement .

Parallèlement, l'absence de réfection et d'aménagement des réseaux d'irrigation existants, la faiblesse des infrastructures et des équipements hydrauliques constituent encore un handicap pour les grands périmètres irrigués. Ainsi, l'agriculture qui devrait se doter de près de 200.000 hectares à la fin du plan quinquennal n'est arrivée à gagner que 10.000 hectares sur la période 1967-78 ce qui reste insuffisant pour remplacer les terres perdues.

Concernant les structures foncières, l'importance de la question du statut de la terre et son rôle dans la production méritent que son analyse soit située en référence à certains présupposés théoriques pour mettre en évidence les enjeux de la privatisation des terres.

### 1.1.1 - Les éléments théoriques

La question de la privatisation de la terre revêt un caractère spécifique dans l'agriculture. Les économistes classiques et libéraux Ricardo et Walras avaient montré pourquoi la propriété foncière constituait un obstacle à l'accumulation du capital (renchérissement des biens alimentaires, frein au progrès technique et à l'investissement agricole). L'étatisation des terres apparaissait pour le fondateur de l'école marginaliste comme « la seule solution pour réaliser la libre concurrence effective » et « le véritable intérêt agricole n'est pas de posséder mais de produire ».

Cette position contradictoire se fonde sur le fait que la terre, support à la production de nourriture n'est pas une marchandise ou un facteur de production assimilable aux autres biens marchandises. La terre est une ressource naturelle limitée qui ne peut être reproduite à volonté, à l'instar des autres marchandises. La propriété de ce bien confère à son titulaire l'accès à un revenu qui est la rente foncière payée par les producteurs, les agriculteurs, les entrepreneurs agricoles ou les fermiers.

Le capitalisme moderne saura contourner cette contradiction incarnée par la propriété foncière en séparant le droit d'exploitation du droit de propriété. L'expérience historique de la législation agricole, du droit rural et des réformes foncières ont contribué à élargir d'une part, les droits d'exploitation, à favoriser les modes de faire valoir directs ou de formes familiales de propriété et à limiter, par ailleurs, les droits des propriétaires fonciers d'autre part.

Ce type de réformes a été mis en œuvre dans les principaux pays développés de l'Europe (Angleterre, France, Danemark, Hollande, Italie) et de l'Asie (Japon,

Taiwan, Corée du sud, Thaïlande.). Les formes d'usage du sol qui s'avèrent incompatibles avec les exigences de l'accumulation et du développement économique ont été abolies. L'élimination de la rente foncière comme forme de revenu et la diminution des charges foncières ont caractérisé toutes les politiques foncières des pays industrialisés. Ces politiques ont été étroitement associées aux conditions économiques globales et ont visé à gérer des formes d'usage du sol ou des formes de propriété en harmonie avec les lois de l'accumulation du capital. Ainsi, dans la majorité de ces pays la primauté a été donnée au droit d'exploitation sur le droit de propriété.

L'extension du mode de faire valoir direct et du fermage qui représentent en 1985 respectivement 47% et 52% des exploitations recensées coïncide avec les exigences de la croissance industrielle. Ces systèmes fonciers ont reposé sur les objectifs de réduction de la rente foncière, de transfert de la charge foncière sur la paysannerie afin de favoriser une répartition du sol entre agriculteurs. La restructuration sociale et l'exode agricole dans ces pays se sont opérés sur fonds de croissance industrielle et d'une hausse continue de la productivité du travail agricole résultat de l'introduction du progrès technique dans le secteur. Ces mutations ont été stimulées par la pression industrielle et la croissance économique.

Il est évident que la politique foncière nationale ne peut suivre les mêmes évolutions que celles des pays européens, mais il n'est pas exclu de s'en inspirer étant donné que ces expériences ont coïncidé avec les moments forts d'accumulation du capital, de croissance et de ce fait pourraient constituer un repère important sur le primat accordé au droit d'exploitation sur le droit de propriété ce qui se justifie plus encore pour les terres relevant du domaine de l'Etat.

Ainsi, le droit d'exploitation de la terre doit être abordé en relation avec les objectifs économiques et surtout en référence aux objectifs assignés au secteur de l'agriculture (alimentation, soutien des activités productives, exportation et autres). Cette démarche exclut les approches idéologiques.

En effet, une vente des terres de l'Etat consoliderait probablement le rapport organique « charnel » entre l'homme et la terre ce qui enclencherait une réaction en chaîne sur une augmentation de la production qui libérerait les réserves de productivité que recèle le secteur.

L'expérience de la Loi 87-19 du 8 décembre 1987 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et les

obligations des producteurs n'a pas confirmé les effets attendus de cette démarche en direction de la privatisation.

La constitution des EAI/EAC n'a pas eu l'incidence escomptée sur la production, l'introduction du progrès technique, la modernisation des itinéraires techniques et le niveau des prix. Au contraire, cette tentative s'est répercutée sur la dégradation du patrimoine foncier et la privatisation de la terre n'est pas la panacée au développement de la production d'autant que la propriété foncière fondée sur l'indivisibilité et l'inaliénabilité, qui était la forme la plus répandue a permis à la société algérienne de puiser le ferment de sa résistance durant une partie importante de son histoire.

La politique foncière antérieure à l'indépendance qui a cherché à instaurer la propriété individuelle s'est accompagnée d'un vaste mouvement de dépossession foncière qui a perturbé et déséquilibré les rapports de l'homme au sol. La faible productivité du travail agricole dans une grande partie des exploitations agricoles du secteur privé montre que cette relation n'est pas le déterminant majeur du développement de la production.

### **1.1.2 - La politique foncière**

En Algérie, le statut de la terre est passé de la propriété indivise et collective à une propriété dominante de type capitaliste pour revenir à l'indépendance à un système où coexista la propriété étatique et la propriété privée.

#### **1.1.2.1- La propriété foncière pré - capitaliste**

En 1830, l'Algérie est à dominante rurale (moins de 5% de la population réside dans les villes). L'agriculture d'autosubsistance constitue la forme dominante. A cette économie «agro-pastorale» correspondent des formes différenciées d'appropriation du sol soutenues par une organisation sociale fondée sur le sang et les principes qui en découlent.

Ce schéma d'organisation socio-économique a été efficace des siècles durant pour préserver l'économie et la société algérienne de toutes les tentatives de désarticulation.

Sur le plan économique, il a permis de compenser la faible productivité. L'appropriation collective de la terre est la forme dominante qu'il s'agisse des terres de parcours ou des terres céréalières. Cette forme de propriété constitue

une réponse à l'irrégularité des conditions climatiques, à la pauvreté des sols et au faible niveau technique de la production.

Dans la propriété communautaire coexistent les biens arch et biens melk. Le premier – le bien arch – n'est pas individualisé, il est véritablement collectif et se compose des terres pastorales, des forêts. Le deuxième – le bien melk – désigne le lot individuel et les parcelles exploitées par la famille d'une communauté donnée. Dans certaines régions l'appropriation privée est importante mais la propriété est maintenue dans l'indivision.

Parallèlement, sous l'empire ottoman on a assisté à l'émergence, sur les terres riches proches des villes, de la propriété privée à l'image des grands domaines et de la propriété du domaine public. Cette dernière n'est pas exploitée par l'administration mais donnée en fermage.

Cette typologie de la propriété foncière se clôt avec les biens habous des fondations religieuses et des zaouiât. Ainsi, dans la société algérienne pré-capitaliste existent plusieurs formes de propriétés dont les influences remontent au droit romain et aux différentes périodes historiques du pays. Néanmoins, il est à retenir que la terre et ce qu'elle représente comme symbole d'abord et moyen de production ensuite a constitué, à travers les périodes historiques, le sédiment et la sève de la société algérienne.

### **1.1.2.2 - La politique foncière et le développement du capitalisme**

Durant cette période, la politique foncière a visé la constitution d'un Fonds de terres pour les colons européens. Des ordonnances de 1844 /1846 qui récupèrent les terres beylik « pour cause d'inculture » au sénatus consulte de 1863 qui transforme juridiquement en « droit de propriété collective » les droits des algériens sur les terres arch, l'impératif était d'étendre la propriété individuelle des colons, d'intégrer des terres collectives des communautés rurales au domaine de l'Etat et des communes.

La loi Wargnier de 1873 ou « loi des colons » par excellence, visait comme objectif la constitution d'une propriété individuelle des algériens là où elle n'existe pas. Elle a cherché à appliquer la loi française à toutes les transactions immobilières pour procurer le maximum de terres au domaine de l'Etat et à la colonisation privée. Elle a imposé le droit français dans les conflits de statuts fonciers et assis la propriété coloniale en mobilisant en moins de 15 ans près de 400.000 hectares. Enfin, à travers les opérations du sénatus consulte de 1863

(délimitation préalable des terres affectées aux tribus et aux différents douars) et l'application des lois d'avril 1887, les terres collectives entraient progressivement dans le marché foncier et étaient ouvertes à la spéculation profitant encore une fois à la colonisation.

La liberté de transactions, la spéculation immobilière, les cessions, les limitations et les partages portant sur les terres devinrent l'instrument juridique d'expropriation et de dépossession massive de la paysannerie : 3 millions d'hectares des meilleures terres du pays changent de mains en un peu plus d'un siècle jetant l'immense majorité des paysans algériens dans la détresse et la misère selon l'aveu même de Wargnier.

Le partage des terres indivises a paupérisé et déraciné la paysannerie algérienne. Ainsi, le recensement colonial de 1950-1951 montrait que 438 483 exploitations agricoles possédées par les algériens, dont environ 2/3 ont moins de 10 hectares couvrent une surface de 1,4 million d'hectares soit 19% de l'ensemble. La surface moyenne de la propriété étant de 3,1 hectares, cette dernière est nettement inférieure au minimum national de subsistance.

La surface agricole par habitant en 1830 était de 7 hectares répartis entre 3 hectares pour le maraîchage et 4 hectares pour l'élevage. Face à cette situation, plus de 6300 colons exploitants des fermes de plus de 100 hectares contrôlent à eux seuls 2,3 millions d'hectares soit 1 million d'hectares de plus que la paysannerie algérienne.

De cette période, le paysan algérien a retenu deux éléments fondamentaux : expropriation et famine qui vont, au cours des générations, forger sa conscience de lutte dans une période caractérisée par le déclin de l'économie et de la société algérienne.

### **1.1.2.3 - La politique foncière post indépendance**

Les Décrets de mars 1963 de l'autogestion et l'ordonnance du 8 novembre 1971 portant sur la révolution agraire ont mis en œuvre une politique foncière fondée sur le principe d'une répartition des droits d'usage du sol au seul profit des agriculteurs résidents « travaillant directement et personnellement la terre » et ne bénéficiant que du seul revenu que procure le travail agricole. Les terres arch, celles des collectivités locales, des communes et celles relevant du domaine de l'Etat ont été affectées en «jouissance perpétuelle » au profit des

seuls exploitants directs. Les terres melk ont été aussi soumises à un régime d'exploitation identique.

Le bilan de cette politique foncière fait ressortir :

- Le gel des transactions foncières;
- La mise en œuvre de règles juridiques à l'origine de l'élimination du « khemmassat » et de certaines formes de métayages qui y étaient apparentées et l'extension du faire valoir direct ayant limité le développement de la rente foncière comme forme de revenu à un moment où les terres (sous la double pression de la demande de produits agricoles et de la demande en terrain à bâtir) tendaient à acquérir une valeur d'échange hors de proportion avec ce qu'elle produisait, compte tenu de la faible productivité des sols.

La généralisation des droits d'usage exercés collectivement par les exploitants (au sein de l'ex secteur autogéré et l'ex secteur de la révolution agraire) a sans aucun doute fait obstacle à un investissement à moyen et long terme et à l'accroissement de l'amélioration de la productivité du travail agricole. Des contre-performances sont cependant enregistrées aussi dans le secteur privé agricole qui occupait à la fin des années 1970 plus de 60% de la SAU. C'est à dire qu'une politique foncière ne pouvait à elle seule résoudre les problèmes du développement agricole et qu'elle n'a de validité, en fait, que dans le cadre d'une définition globale de la stratégie de développement agricole.

Les principes fonciers définis par la révolution agraire de 1971 (primauté des droits d'usage sur les droits de propriété, interdiction du khemmassat et d'autres formes archaïques d'exploitation, encouragement du faire-valoir direct) s'inscrivaient dans les politiques mises en œuvre avec succès dans les économies modernes.

Ces objectifs n'ont pu être concrétisés faute d'une meilleure définition des autres éléments qui structurent la politique agricole et notamment les dispositifs de prix, le financement et le crédit agricole, la politique d'encadrement de la recherche agronomique, de la formation et de la vulgarisation.

Par ailleurs les formes collectives qui ont été généralisées pour exercer les droits d'usage (CAPRA) ont contrarié les initiatives individuelles et l'effort d'investissement à moyen et long termes.

Compte tenu de cette évolution, l'adoption de la loi 87-19 du 8 décembre 1987 déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et

fixant les droits et les obligations des producteurs a fait revenir sur le devant de la scène la question de la privatisation des terres qui a été abordée selon une option idéologique : Une privatisation des terres consoliderait le rapport organique « charnel » de l'homme à la terre mais s'inscrirait à contre courant de l'histoire universelle de l'évolution des structures agraires.

Il ressort des différentes expériences et politiques foncières que la construction d'une agriculture moderne, productive et efficace passe par le renforcement des droits d'exploitation du sol par des producteurs exploitants et l'aménagement du droit de propriété. Sur cette question, les pouvoirs publics ont déjà tranché. L'option de renforcement des droits d'exploitation doit aller de pair avec le renforcement sensible des techniques de culture et d'élevage, une bonne diffusion du progrès technique agricole, un système efficace de la recherche vulgarisation/formation ainsi que l'amélioration des revenus des producteurs par une politique de soutien actif et régulateur des prix dans les filières.

Concernant la terre, la politique foncière nationale s'est inspirée des expériences qui consacrent le primat du droit d'exploitation sur le droit de propriété ce qui se justifie plus encore pour les terres relevant du domaine de l'Etat. Ainsi, le droit d'exploitation de la terre a été abordé en relation avec les objectifs économiques assignés au secteur de l'agriculture (alimentation, relation agriculture industrie, exportation et autres). Néanmoins, dans cette démarche la dimension idéologique a été occultée, face à des producteurs attachés « ancestralement » au droit de propriété. Parallèlement, le statut des terres relevant du domaine privé de l'Etat a été clarifié par les pouvoirs publics

Cette présentation des structures agraires démontre la diversité des structures foncières avec des facteurs naturels limitants (conditions climatiques et faibles potentialités d'irrigation) qui font que l'agriculture, malgré les transformations subies dans le domaine organisationnel, n'a pas pu renouveler ce capital productif qui s'est dégradé dans certains cas, aggravant ainsi les faiblesses et les performances du secteur.

## **1.2 - L'eau, les infrastructures hydrauliques et les périmètres irrigués**

Dans un pays semi-aride, l'eau et les infrastructures d'accompagnement sont déterminantes pour toute production agricole.

### 1.2.1 - L'hydraulique agricole

Les ressources en eau de l'Algérie correspondent à 12,4 milliards de mètres cubes pour les eaux de surface et 2,8 milliards de mètres cubes pour les eaux souterraines dont 800 millions de mètres cubes dans le sud. Dans ce potentiel, les ressources mobilisables se situent entre 6,8 et 7,3 milliards de mètres cubes.

Ces ressources se répartissent comme suit :

- De 4 à 4,5 milliards de mètres cubes pour les eaux de surface qui sont captées par 107 barrages en service dont 43 dépassent la capacité unitaire de 10 millions de mètres cubes. Il y a également 850 petits barrages et retenues collinaires d'une capacité de 100 millions de mètres cubes;
- les eaux souterraines pour 2,8 milliards de mètres cubes .

Cette mobilisation de 7,3 milliards de mètres-cubes, soit environ plus de 50% des potentialités, atteindra 11 à 11,5 milliards si on l'élargit au potentiel hydrique du sud. Ces ressources en eau sont à rapprocher d'une population de l'ordre de 30 millions d'habitants et d'un cheptel estimé à 25 millions de têtes sans compter les besoins de l'industrie et ceux de l'agriculture.

Ainsi, le potentiel national hydrique s'articule autour de la pluviométrie, de la mobilisation des eaux de ruissellement et de l'exploitation des nappes phréatiques et fossiles. L'impact de ces ressources a concerné l'agriculture comme suit :

- 1,8 million d'hectares reçoivent plus de 600 millimètres de pluie par an, permettant une agriculture intensive sans irrigation;
- 3,6 millions d'hectares se situent dans l'isohyète 440-600 millimètres d'eau favorisant des cultures céréalières, des fourrages en sec et l'arboriculture;
- 2,6 millions d'hectares se situent dans les zones où la pluviométrie est inférieure à 440 millimètres d'eau mais permettant le maintien d'un système de production agro-pastoral.

Il ressort que sur 22,5% de la SAU, l'eau ne constitue pas une contrainte majeure ; et que sur les 77,5% l'eau constitue un élément important excepté pour les 350000 hectares irrigués.

La pratique de l'irrigation a commencé en Algérie en 1930 avec l'équipement des périmètres du moyen Chélif, du bas Chélif pour 18200 ha et de la Mitidja-Est pour 18000 ha. A cette superficie sont venus s'ajouter les périmètres d'irrigation alimentés par les seize barrages et qui ont couvert, à l'époque, une superficie de l'ordre de 171550 ha et qui donnent, au début du siècle, une superficie nationale totale de 207750 hectares irrigués.

En 1989, cette superficie s'élève à 378000 hectares. Elle a atteint 454000 hectares (y compris les épandages de crues) en 1995 soit une augmentation moyenne, sur la période, de 3%. Cette superficie se répartit, au niveau du territoire national et par type d'irrigation, comme suit :

- **Les périmètres nationaux**

- 38000 ha (8,4%) périmètres gérés par les OPI et OPIM et irrigués à partir des barrages,
- 142000 ha (31,3%) dans les wilayas du sud (Adrar, Biskra, Béchar, Ouargla, Illizi, Tindouf, El Oued, Laghouat, Tamanrasset et Ghardaia),
- 274000 ha (60,3%) à travers la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) dans le Nord.

- **Les périmètres selon le type d'irrigation**

Grande hydraulique	19,2 %
Moyenne hydraulique	29,5 %
Dont Forages	(26,1 %)
Retenues collinaires	(3,4 %)
Petite hydraulique	51,3 %
Dont Puits	(37,2 %)

Malgré les efforts en direction des périmètres de la grande et moyenne hydraulique la petite hydraulique reste encore dominante avec une forte proportion pour l'irrigation par les puits.

### 1.2.2 - La grande hydraulique

Les périmètres irrigués dans le cadre de la grande hydraulique peuvent être classés en deux catégories ; les périmètres anciens réalisés entre 1937 et 1960 et les périmètres récents 1970 et 1990.

### **1.2.2.1 - Les périmètres anciens (1937-1960)**

Au nombre de huit , ils ont été réalisés entre 1937 et 1960. Ils occupent une superficie de 123.900 ha se répartissant comme suit : Sig (Mascara) 8200 ha, Habra (Mascara) 19600 ha, Mina (Relizane) 9600 ha, Bas-Cheliff (Relizane) 22500 ha, Moyen Cheliff (Chlef) 21800 ha, Haut Cheliff (Ain Defla) 20200 ha, Hamiz (Wilaya d'Alger)1700 ha et K'Sob (M'sila) 5000 ha. La plupart de ces périmètres ont fait l'objet de travaux de réhabilitation ces dernières années compte tenu de leur vétusté et de leur envasement.

### **1.2.2.2 - Les périmètres récents (1970 - 1990)**

Au nombre de huit, la majorité de ces périmètres sont équipés de réseaux sous-pression permettant l'utilisation de techniques modernes d'irrigation. Ils couvrent une superficie de 47650 ha se répartissant entre : Bounamoussa (El-Tarf)16500 ha, Maghnia (Tlemcen) 5100 ha, Arribs (Bouira) 2200 ha, Ain-Skhouna (Saida) 2850 ha, Abadla (Bechar) 5400 ha, Mitidja (Tipaza et Blida) 8600 ha, Soummam (Béjaia) 3300 ha, Isser-Sebaou (Tizi-Ouzou)- 3.700 ha. Ces surfaces représentent un accroissement de 38% de la superficie irriguée de 1937à 1960.

### **1.2.3 - La petite et moyenne hydraulique**

L'irrigation par la petite et moyenne hydraulique (PMH) prend appui pour l'essentiel sur les eaux souterraines (forages, puits et sources) qui constituent 56% environ des ressources utilisées. Le volume d'eau mobilisé par ce type d'irrigation est difficile à estimer. Les études réalisées évaluent cette utilisation à 1,9 milliard de mètres cubes.

Selon le type d'ouvrage, la répartition des superficies irriguées en PMH durant l'année 1995 était la suivante :

## Structure des superficies irriguées de la PMH selon les modes d'irrigation

Ouvrages	Structure
Forages	23%
Puits	33%
Sources	02%
Retenues collinaires	02%
Fil de l'eau	17%
Epanchage de crues	23%
Total	100%

Plus du tiers de la superficie est irrigué par les puits. Le mode d'irrigation avec l'épandage des crues couvre 23 % de la superficie (PMH). L'irrigation par forage représente également 23% de la superficie. Ce type d'irrigation renvoie généralement à l'exploitation agricole « moderne » qui occupe une place importante (soit 1 hectare sur 5 est irrigué).

Les retenues collinaires qui ont fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics ne couvrent que 2%. Dans un climat semi-aride, l'irrigation constitue un appoint important pour toutes les cultures. L'apport de cette irrigation se fait principalement par les puits en raison certainement du coût de réalisation et du rendement de l'hectare irrigué. En revanche, l'irrigation par les barrages et les forages semble coûteuse pour les exploitants.

#### 1.2.4 - La gestion des périmètres

Jusqu'en 1985, la gestion des périmètres était confiée aux subdivisions rattachées aux directions de l'hydraulique de wilaya. Par la suite, en 1985, ont été créés les Offices de Périmètres Irrigués (OPI), « Etablissement Public à Caractère Commercial et Industriel » chargés de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures hydrauliques des périmètres. Les ressources financières de ces offices proviennent des redevances d'eau au titre de l'irrigation. Compte tenu de la nature des périmètres et pour répondre également aux exigences de la gestion deux organismes ont été créés :

- Les Offices à caractère régional ont été placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ils ont la charge de la gestion des grands périmètres d'irrigation : Mitidja, Vallée du Cheliff, Habra-Sig , El-Tarf et Oued R'Hir ;

- les Offices à caractère local gèrent les petits et moyens périmètres d'irrigation : Béchar, Tlemcen, Saida, Boumerdes, Bouira, Béjaïa, M'sila et Tizi-Ouzou.

Ce modèle de gestion laisse apparaître un choix pour les grands périmètres dont la compatibilité n'est pas avérée pour la production.

### **1.2.5 – Bilan de l'irrigation**

La superficie moyenne irriguée annuellement dans notre pays est de 350000 ha, représentant 5% de la SAU. La superficie totale équipée avoisine les 500000 ha dont 173000 en grands périmètres. La ressource utilisée pour l'irrigation de cette superficie est de 2,5 milliards de mètre cubes.

Les superficies équipées et irriguées restent très limitées par rapport aux potentialités en terre et eau dont dispose le pays, il est possible d'élargir cette superficie d'un million d'hectares se répartissant comme suit :

- 470 000 ha en grands périmètres, dont 360.000 ha de terres à irriguer à partir des eaux superficielles;
- 230 000 ha en aménagement de petite et moyenne hydraulique dans le nord du pays;
- 300 000 ha de mise en valeur dans le sud.

Actuellement, une plus grande priorité est accordée à la mobilisation des eaux superficielles. C'est ainsi que 10 barrages sont déjà achevés et dont la ressource mobilisée est susceptible d'être utilisée pour l'irrigation.

Pour utiliser les ressources en eau et augmenter le potentiel productif agricole le programme de développement de l'irrigation mis en œuvre doit être renforcé pour couvrir une cadence annuelle moyenne de 3000 ha.

### **1.2.6 - Le financement des aménagements hydro - agricoles**

Le financement du programme des aménagements hydro - agricoles est pris en charge par les fonds publics. Pour 1999 la dotation retenue par la loi de finances est de 1,8 milliard de DA. La notification n'a porté que sur 915 millions de DA soit 51% de l'enveloppe arbitrée et 40% des besoins exprimés (2,3 milliards de DA). Ce faible niveau de consommation des crédits confirme la lenteur du rythme de réalisation.

Pour ce qui est des perspectives de développement :

- Au plan du programme de développement hydro-agricole, les projets des grands périmètres irrigués inscrits dans le programme en cours de l'AGID représentent 181.725 ha en étude dont 89715 ha achevés (six projets d'études d'aménagement) et 92.010 ha en cours.
- Les projets d'études d'aménagement de périmètres en cours concernent 14.000 ha à Tarf, 7000 ha à Zit Emba, 5000 ha à Sahel Algérois Ouest, 7000 ha à Isser Algérois, 1500 ha à Collo, 9000 ha au Moyen Chellif (Tranche II), 5500 ha à k'sar Sbahi, 28810 ha à Habra-Sig, 7600 ha à Tafna – Isser, 5600 ha à Jijel, 1000 ha à Bougara.

Les projets en cours de réalisation sont au nombre de dix (10) totalisant une superficie de 74.095 ha répartie comme suit :

- 42649 ha en phase d'aménagement qui regroupent : 5654 ha à Safsaf, 12900 ha à Guelma Bouchegouf, 8495 ha à Amra Abadia et 15600 ha à Mitidja Ouest (Tranche II).
- 24791 ha en phase de réaménagement qui intègrent 7815 ha à Mina, 5011 ha au Bas-Chélif, 8285 au Moyen Chélif et 3680 à Oued R'hir (tranche I).
- 6655 ha en phase d'extension : 3650 ha à Mina et 3005 au Moyen Chélif.

Par ailleurs, pour la réhabilitation de l'économie oasienne et notamment du patrimoine de palmier dattier, un programme de mise en valeur sur 68000 hectares a été mis en œuvre. Une première tranche de 20000 ha avec 250 forages et un réseau de 100 km d'électrification des périmètres agricoles est en cours de réalisation. Cet effort pour l'augmentation de la SAU et notamment les superficies irriguées ne semble pas encore porter ses fruits pour au moins atténuer la dépendance alimentaire.

De l'examen des actions initiées dans les différents programmes d'irrigation, se dégage une forte volonté d'accroître les ressources hydriques du pays. Cependant, les efforts n'ont pas été poursuivis au niveau des entretiens des infrastructures d'irrigation : canaux entre autres.

### 1.3 – L'emploi agricole

L'emploi dans l'agriculture sera analysé à partir de l'évolution globale de la population agricole occupée et de la rémunération des salariés.

#### 1.3.1 – Evolution globale de l'emploi agricole

L'emploi dans l'agriculture algérienne a connu une lente évolution. En 1966, sur une population de 1,7 million d'occupés 870000 étaient dans l'agriculture soit plus de 50%. En 1998, l'emploi agricole a atteint 1,2 million soit 21% de la population totale occupée. Au cours de cette période, le secteur a amélioré son niveau de 330.000 postes de travail, soit un accroissement annuel moyen de 1%, en revanche cette proportion dans l'emploi total a diminué de 58%.

Dans cette tendance, le nombre d'habitants par actif agricole est passé de 12 en 1966 à 29 en 1998 soit plus du double. Parallèlement, l'Algérie est passée d'une situation d'exportatrice de produits agricoles (céréales, agrumes, vins et ovins) à une situation de dépendance alimentaire qui coûte annuellement, au pays, 2,5 milliards de dollars US.

A travers ce constat, il ressort que tous les efforts menés, antérieurement, n'ont pas permis de développer l'agriculture pour répondre à une demande sans cesse croissante de la population dont l'effectif a été multiplié, entre 1966 et 2000, par 2,5.

Ce développement agricole devrait répondre à la double préoccupation de réduire la dépendance alimentaire et d'absorber une partie de la population active agricole (1,3 million de personnes en 1966) en milieu rural.

C'est dans ce cadre que le programme de Tripoli soulignait déjà en 1962 que «La surpopulation relative des campagnes permet une mobilisation rapide de la main d'œuvre inemployée pour la conquête des sols. C'est là une entreprise d'une importance capitale. L'organisation démocratique de chantiers ruraux résorbera le chômage, permettra la récupération de larges surfaces et libérera toutes les forces productives». Cette démarche devrait atténuer la mobilité de la population rurale.

### 1.3.2 - Les salaires dans l'agriculture

Dans l'agriculture, les bas salaires et les nombreuses contraintes auxquelles le monde rural a été confronté ont entraîné le désintéressement d'une partie de la population rurale du travail de la terre au profit de secteurs rémunérateurs et pouvant assurer par ailleurs la stabilité de l'emploi (Industrie, BTP et Fonction Publique).

Ce phénomène intersectoriel a fait perdre en 1982 à l'agriculture plus de 55% de ses effectifs et est illustré par la répartition suivante :

BTP	22,65%,
Administration	11,25%,
Industrie	6,95%,
Commerce	6,80%.

Ainsi, les disparités dans les rémunérations entre les secteurs ont joué un rôle important dans la désaffection des travailleurs du monde rural. Cette situation a, entre autre, perturbé le renouvellement de la force de travail du secteur étant donné que :

- 50% des occupés dans l'agriculture, en 1985, se situent dans la tranche d'âge de 25 à 49 ans;
- 25% constitués en grande partie par les aides familiaux;
- 25% ont un âge qui dépasse 50 ans, dont 50% environ ont plus de 60 ans.

L'absence d'une politique de renouvellement de la force de travail, a été aggravée par le faible niveau d'encadrement (94% de la population occupée agricole, en 1980, étaient sans qualification et les cadres du secteur étaient rarement en relation avec la production notamment les exploitations), dans ce cadre se pose alors la question du renouvellement et de la formation de la population active agricole.

En dépit des dispositions prises par les pouvoirs publics en 1974 instituant le salaire national minimum garanti (SNMG) et l'uniformisation des salaires pour les activités agricoles et non agricoles, l'emploi agricole n'a pas augmenté.

Ainsi, l'augmentation des salaires dans l'agriculture était devenue incontournable pour promouvoir l'emploi agricole. Néanmoins, les mesures prises depuis l'indépendance n'ont pas réussi à dynamiser l'agriculture au niveau de la production et sur le plan de l'emploi en dépit d'une harmonisation des salaires et de la couverture de la protection sociale.

## 1.4 - Le matériel et les intrants agricoles

La mécanisation et les intrants agricoles constituent les stimulants de la production agricole. A cet effet, leur étude permet d'éclairer sur leur efficacité dans les itinéraires techniques et leur importance dans l'évolution des productions végétales et animales.

### 1.4.1- Le matériel agricole

L'agriculture post indépendance s'est caractérisée par des systèmes de production intensifs et des cultures spéculatives à haute valeur marchande entraînant une mécanisation importante des procès de production. Au lendemain de l'indépendance, ce niveau d'organisation de la production a été reconduit (production et équipements). L'évolution enregistrée dans la mécanisation apparaît à partir de deux éléments significatifs : le tracteur et la moissonneuse batteuse.

#### *Evolution du parc matériel agricole*

Unité

Rubriques	1978	1984	1986	1987	1988	1992	1997	1998	1999
<b>Matériel de traction</b>	42496	53607	82808	89271	80631	95000	92426	92800	93000
Tracteurs	42 496	53 607	82808	89271	80631	95 000	92426	92800	93000
<b>Matériel de récolte</b>	29648	40 884	-	-	69290	-	-	-	-
Moissonneuses Batteuses	4 000	4 854	8208	8628	7489	9000	9170	9200	9200
Ramasseuses Presse	5 100	-	-	-	-	26000	-	-	-
Faucheuses	11 466	-	-	-	-	-	-	-	-
Râteaux faneurs	8 700	-	50284	54349	-	-	-	-	-
<b>Traitement (1)</b>	12 178	23 659	33067	40915	43803	-	-	-	-
<b>Semi – fertilisants</b>	10 834	11 086	-	-	19356	-	-	-	-
Semoirs	5 520	5 462	8629	9434	-	-	-	-	-
Epandeurs	5 314	-	2412	8900	-	-	-	-	-
<b>Matériel aratoire</b>	92 123	14 955	119208	136264	81562	-	-	-	-
Charrues à socs	16 392	-	-	-	-	-	-	-	-
Déchaumeuses	3 937	-	119208	136264	-	-	-	-	-
Outils à dents	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Matériel de transport</b>	29 159	-	-	-	53865	-	-	-	-
Camions	3 282	3196	-	-	3686	-	-	-	-
Remorques	23 733	19794	-	-	31160	-	-	-	-
Citernes	-	9248	-	-	18838	-	-	-	-
Voitures de liaison	2 144	-	-	-	-	-	-	-	-

ONS, Revue des politiques agricoles et service de l'agriculture (Banque, mondiale) et FAO stat.

Entre 1978 et 1999, le parc de traction (tracteurs à roues et à chenilles) s'est accru en moyenne annuelle de 4% entraînant une consolidation de la mécanisation dans le secteur reflétée à travers le nombre d'hectares/tracteur qui est passé d'un tracteur pour 176 hectares à un tracteur pour 86 hectares.

Parallèlement, l'analyse du parc de traction de 1992 composé de 95000 tracteurs, dont 90% à roues et 10% à chenilles, fait ressortir que 50% de ce potentiel productif a un âge compris entre 9 ans et plus de 12 ans. Le reste se répartit entre 35% qui ont un âge situé entre 5 et 8 ans et 15% ont un âge inférieur à 5 ans.

Dans l'hypothèse d'un renouvellement à hauteur de 10% des tracteurs de plus de 12 ans, le secteur devrait acquérir annuellement 3420 tracteurs. Hors, entre 1978 et 1999, les acquisitions du secteur ont été en moyenne annuelle de l'ordre de 1140 soit 1/3 des 10% à renouveler. Ainsi, la faible reconstitution du parc de traction pourrait s'expliquer par un niveau de saturation de la productivité et probablement par une faible évolution des techniques culturales.

***Evolution du nombre d'hectares par tracteur et par moissonneuse batteuse***

Années	Hectares par tracteur	Hectares par moissonneuse batteuse
1978	176	1875
1988	93	1001
1998	86	869
1999	86	869

ONS, Revue des politiques agricoles et service de l'agriculture (Banque, mondiale) et FAO stat

Le nombre de moissonneuses batteuses a doublé sur la période pour atteindre 9200 unités en 1999. L'introduction de cet outil de production traduit une évolution dans les techniques de production à faible intensité de main d'œuvre, de certaines cultures, ce qui justifie le passage de 1875 hectares à 869 hectares par moissonneuse batteuse. Cette densité de la mécanisation n'a pas entraîné une augmentation importante de la production.

**Evolution des acquisitions en matériel agricole**

Unité

Rubriques	1994	1995	1996	1997	1998
<b>Matériel de traction</b>					
Tracteurs	2499	1789	1183	627	1483
<b>Matériel de récolte</b>	1999	916	1860	274	648
Moissonneuses Batteuses.	-	-	-	-	-
<b>Matériel traitement (1)</b>	13603	9029	2194	638	1244
<b>Semi – Fertilisant</b>	570	252	374	103	246
<b>Matériel aratoire</b>	6960	4101	3659	1697	2789
Charrues à socs	1437	959	473	165	508
Charrues à disques	910	388	586	230	296
Pulvérisateurs	2154	1083	1447	541	825
Autre matériel aratoire (2)	2459	1671	1153	761	1160

(1) Matériel de traitement regroupe ici les poudreuses mécaniques, les pulvérisateurs et les atomiseurs.

(2) Y compris les déchaumeuses et les outils à dents. Source : Ministère de l'agriculture, statistiques agricoles 1998.

En termes de ventes, les données de l'entreprise EDIMA montrent, entre 1994-98, une tendance à la baisse des acquisitions de tracteurs de l'ordre de 14% en moyenne annuelle. Dans la même tendance la demande de tracteurs à chenilles est passée, sur la période, de 410 à 10 unités.

Par ailleurs, l'acquisition de matériel aratoire a été réduite de moitié environ. Le rapprochement des ventes de matériel aratoire de celles des tracteurs traduit probablement une situation de saturation de la mécanisation qui s'explique notamment par le niveau des prix après le désengagement de l'Etat des circuits de distribution du matériel agricole des intrants et du financement des exploitations agricoles.

**1.4.2 - Les intrants**

Les semences et les engrais constituent les amendements fondamentaux de la production agricole.

- **Les semences**

Le patrimoine semencier est constitué de variétés (céréales) adaptées au climat et au sol. Ces semences « sélectionnées à travers les âges » permettent des rendements substantiels en bonne pluviométrie et des apports minimums en cas de sécheresse. Dans les deux cas, c'est l'alimentation animale qui est privilégiée ce qui explique, en partie, la dominance du système de production agro-pastorale.

Compte tenu de ces éléments, la stratégie en matière de semence a été articulée autour :

- 1- Du maintien des variétés semencières locales et de leur promotion;
- 2- l'introduction de semences variétales à haut rendement (VHR) (le blé mexicain, la pomme de terre, les plantes fourragères et maraîchères), leur multiplication et leur adaptation aux conditions climatiques locales. Cette action bénéficie de l'appui de l'institut de développement des grandes cultures (IDGC)

***Evolution des ventes de semences de céréales***

Unités : quintaux

Années	1989	1992	1993	1995	1997	1999
Espèces						
Blé dur	1 220 161	971 124	1 098 516	780 538	694 370	815 343
Blé tendre	648 933	562 838	479 500	397 944	466 531	583 962
Orge	1 354 142	1 311 725	898 934	146 819	143 605	136 313
Avoine	451 172	373 450	204 750	98 026	81 345	52 576
Autres semences	-	-	-	1 130	303	140
Total	3 674 408	3 219 137	2 681 700	1 423 327	1 386 154	1 588 334

Source : Ministère de l'agriculture

Les premières évaluations en matière de semences font ressortir que malgré les efforts entrepris, qui ont permis de satisfaire 60 % de la demande, entre 1989 et 1995, l'Algérie importe annuellement, en moyenne, un million de quintaux de semences.

- **Les engrais**

La fertilisation par l'engrais était peu répandue à l'indépendance. Les exploitants agricoles ont toujours recherché l'accroissement des rendements à travers l'apport de fumier ce qui empêche l'appauvrissement et la dégradation de la structure des sols. Les exploitants agricoles pratiquent également « le brulis »

des chaumes pour augmenter l'humus du sol. Les objectifs d'augmentation de la production ont entraîné un accroissement rapide de l'utilisation des fertilisants. Ainsi, on est passé de 10 unités fertilisantes en 1959 à 284 unités en 1973 (dans le secteur agricole d'Etat).

### *Evolution de la consommation des engrais/hectare*

Pays	1981-85	1991-95	1996	1998	T <sub>x</sub> -1983-93
Algérie	25	12	6	12	- 6,96
Maroc	31	32	29	32	0,16
Tunisie	17	20	19	19	1,33
Libye	39	43	49	29	0,88
Syrie	32	65	76	67	7,29
Egypte	334	313	345	306	-0,67
France	298	251	252	261	-1,70

Source : Médagri/CIEHAM

Le taux de fertilisation passe ainsi de 25Kg/ha en 1981-85 à 12kg/ha en 1998 soit une réduction d'environ 50% sur la période, expliquée en partie, par la hausse des prix des engrais, les faibles rendements des cultures et une vulgarisation insuffisante des techniques agricoles modernes. Parallèlement, il ressort que les pays qui ont accru leur consommation d'engrais dégagent des excédents agricoles à l'exportation ( Egypte, Syrie).

### *Evolution de la production d'engrais*

Intitulé	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Engrais phosphates	170	173	155	153	204	179	80	45	118
Ammoniac	160	177	305	532	462	310	216	175	458
Amonitrate	390	263	230	192	235	220	61	12	73
Produits phytosanitaires	16	8	11	5	8	10	3	1	2

Source : ONS

Face à cette évolution, la production nationale d'engrais, après un déclin en 1995 qui a surtout concerné la production d'engrais phosphatés (80000 tonnes), l'amonitrate pour (61000 tonnes) et les produits phytosanitaires, semble amorcer un redressement en 1997 qui probablement pourrait se maintenir à l'avenir.

- **L'alimentation du bétail**

Concernant la nutrition animale, un effort appréciable a été fait dans la réalisation des Unités d'Aliment du Bétail (UAB) destinées dans une proportion importante, à la production d'aliment avicole (97,1%). Parallèlement à cette activité, l'ONAB produit également des aliments pour ruminants (1,4%), à partir des issues de meuneries, des condiments vitaminés et des aliments concentrés (1,5%). Ainsi, la production d'aliment du bétail a permis le développement de l'ensemble de la filière avicole : facteurs de production, l'œuf de consommation et la viande blanche dont les retombées ont été positives sur la consommation des ménages.

### 1.4.3.- L'environnement agricole

A partir de 1980, un processus de refonte de l'environnement en amont et en aval du secteur agricole a été entamé à travers d'une part la dissolution des CAPCS et des COFEL...etc et la restructuration des offices agricoles d'autre part. Cette réorganisation a été entreprise dans une optique d'intégration spatiale devant assurer aux nouveaux acteurs un rôle dynamique dans l'encadrement de la production.

La poursuite de ce processus a abouti à des réformes initiées sur les principes de l'autonomie de la gestion et de la participation, et s'inscrit dans un cadre plus large, celui d'une réorganisation de l'économie fondée sur la décentralisation. En effet, l'activité agricole ne saurait s'accommoder d'une gestion étatique centralisée en décalage avec les initiatives des exploitations agricoles.

La réorganisation de l'économie nationale, fondée sur la décentralisation, s'est traduite dans le domaine agricole par la suppression de plusieurs offices créés entre 1968 et 1970. Après ces restructurations, la nouvelle configuration de l'environnement agricole se présente comme suit :

- L'OAIC (office algérien interprofessionnel des céréales), spécialisé dans la collecte et l'approvisionnement en céréales, est chargé également de fournir aux exploitations les semences (céréales et légumes secs) à travers son réseau de coopératives céréalières et de légumes secs (CCLS) qui lui permet d'assurer par ailleurs la régulation du marché.
- L'ONAB : les missions de cet office ont été éclatées en trois activités :

- 1- L'activité aliment a été maintenue au niveau de l'ONAB,
  - 2- l'activité avicole a été restructurée en trois offices régionaux qui sont : l'ORAC, l'ORAVIO, l'ORAVIE).
  - 3 - L'activité viande rouge a été également répartie entre trois offices régionaux (l'OREVIC, l'ORVE et l'ORVO),
- l'ONALAIT a été restructurée en 3 offices régionaux du lait et dérivés qui sont : l'ORELAC, l'OROLAIT et l'ORELAIT.
  - l'ONAPO (l'office national des produits oléicoles) a été également restructuré en trois offices qui sont : l'ORECPO, l'ORPO et l'OREPO.

La démultiplication des structures n'a pas produit la dynamique attendue. Avec le passage à l'autonomie des entreprises publiques, les offices composants l'environnement agricole ont été intégrés aux fonds de participation.

Le processus de réorganisation de l'agriculture a donné naissance en 1992 à la chambre d'agriculture nationale. Cette structure rassemble au niveau national et local les associations professionnelles (céréaliculture, maraîchage, oléiculture, etc). La chambre d'agriculture est aussi un espace de dialogue entre le ministère de l'agriculture et la profession.

#### **1.4.4 - L'environnement financier**

La Banque Nationale d'Algérie (BNA), créée en 1966, a été orientée vers le financement de l'agriculture. Avec la restructuration du secteur public en 1982, la BADR (Banque de l'Agriculture et du Développement Rural) a été créée avec pour mission de financer les activités agricoles des secteurs public et privé. malgré cette réorganisation des financements, le secteur reste confronté à l'inefficacité des remboursements des crédits accordés.

Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics ont opté pour la réhabilitation du crédit mutuel agricole soutenu par les principaux fonds (FNRDA, Fonds de calamités agricoles et autres) destinés au financement du monde rural.

Parmi les contraintes que rencontre le développement agricole, celle du financement constitue l'élément déterminant qui hypothèque l'augmentation de la production. A la rareté des ressources, s'ajoute le poids de l'endettement des fellahs et leur faible capacité de remboursement.

### **1.4.5 - La recherche agronomique**

La recherche et la vulgarisation agronomique prend appui sur l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), les instituts de développement de la production (ITGC), de la protection des végétaux (INPV), de la santé animale (INSA) et de la vulgarisation (INVA). Les objectifs assignés à ces infrastructures s'articulent autour de la protection des végétaux, du cheptel, du patrimoine génétique en matière de semences et de la promotion de nouvelles cultures en harmonie avec le climat et les sols. Chaque institut fonctionne avec des stations régionales de recherche et de développement qui à leur tour travaillent directement avec les fermes pilotes dans le cadre de démonstration et des unités de multiplication du matériel génétique de base.

Ainsi, la mécanisation, les intrants agricoles (engrais, semence, nutrition animale), la recherche agronomique et l'environnement dans son ensemble n'ont pas créé les conditions favorables au développement de l'exploitation agricole et de la production. Parfois, ils ont même constitué un frein (limitation des crédits, faible soutien aux revenus des producteurs, vulgarisation insuffisante etc) à l'émergence de véritables managers dans le secteur.

### **1.5 – Les investissements agricoles**

Les options de développement économique ont privilégié l'industrie en tant que secteur capable d'entraîner le développement des activités productives. Dans cette optique, les moyens financiers mobilisés ont été orientés vers la création de nouvelles unités de production industrielle. Mais, pour ne pas accentuer les déséquilibres intersectoriels, des investissements ont été également consentis aux autres secteurs pour suivre le rythme du développement.

Dans le cas de l'agriculture et compte tenu des mutations fréquentes que le secteur a connu, l'examen des investissements sera opéré en deux phases. La première concernera la période 1967-1977 où l'action des pouvoirs publics en direction du secteur a été importante. La seconde :1989-1999 abordera les investissements dans l'agriculture en économie de marché.

### 1.5.1 - Les investissements agricoles 1967-1977

A la veille du plan triennal, l'agriculture se trouvait dans un état de sous équipement en matériel agricole et en moyens humains. Les actions d'investissement, contenues dans les différents plans, s'articulent autour de l'appui à la production végétale, animale, aux équipements et à la formation. L'ensemble des moyens dégagés au titre des différents plans se présente comme suit

#### *Répartition des crédits d'investissements par plan de développement*

Milliards D.A

Crédits d'investissement	Triennal 1967-69	Quadriennal 1 1970-73	Quadriennal 2 1974-77	Total
C.P accordés/Agriculture	1,26	5,63	16,75	23,64
C.P réalisés/Agriculture	1,39	2,94	5,85	10,18
Réalisation C.P Agriculture en %	110	52,22	35,52	43,06
Total des C.P réalisés	9,16	36,31	121,25	166,72
CP réalisés Agri./ Total CP réalisés %	15,17	8,10	4,82	6,11
CP réalisés Hydrocarbures	2,52	9,78	36,00	48,30
Part Hydr./Inves.Global %	27,51	26,93	29,69	28,97

Source : Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978 agricoles. MPAT. Mai 1980.

Au cours de la période 1967-78, les crédits de paiement (C.P) accordés se sont accrus en moyenne annuelle de 29%. En revanche, les réalisations ont été plus importantes dans le plan triennal (110%), que dans les premiers (52,22%) et le second plans quadriennaux (35,52%). Cette faible capacité d'absorption est en partie liée à l'environnement agricole.

Par ailleurs, le poids des investissements agricoles dans l'investissement total public est passé d'environ 16% dans le plan triennal à 8,10% dans le premier quadriennal et environ 5% dans le second quadriennal. Le recul des investissements accordés à l'agriculture sur la période a probablement occulté le caractère stratégique du secteur.

### 1.5.2 - Les investissements agricoles 1989-1999

La période 1989 – 1999, caractérisée par la mise en œuvre des réformes économiques, rend difficile l'appréciation des investissements. En effet, les

mutations qu'a connu le secteur durant cette période, à travers la réorganisation de la quasi totalité des structures publiques d'appui à la production agricole, a entraîné la réduction du champ d'intervention des pouvoirs publics en matière d'investissements directs.

Ainsi, l'agriculture obéit, au même titre que les autres secteurs, aux financements en vigueur dans l'économie de marché (relation épargne – investissement). Toutefois, les pouvoirs publics interviennent au titre de soutien à l'agriculture à travers les différents fonds et la bonification des taux d'intérêt.

Les investissements réalisés, dans la période, ont été appréhendés à travers les comptes économiques de la nation. Il ressort de l'examen de ces derniers qu'après le désengagement des pouvoirs publics, le secteur privé, tout en réalisant des excédents nets d'exploitation importants, n'effectue aucun investissement ayant un impact certain sur la production. Ce qui s'est traduit par la régression des fonds fixes. Ce processus perturbe à la fois le renouvellement et l'extension de capital productif agricole.

Après avoir étudié et analysé l'ensemble des facteurs de production du secteur, qui se caractérise par une SAU limitée, un potentiel en eau réduit, une faible mécanisation accompagnée par une réduction des intrants agricoles, un volume d'emploi faiblement qualifié et qui pose la question du renouvellement de la force de travail dans l'agriculture; il y a lieu maintenant de s'interroger sur le résultat (production) de leur combinaison.



## Partie 2 – L'activité agricole dans l'économie nationale

L'activité agricole intègre l'ensemble des actions qui concourent à l'utilisation des inputs pour la production de produits agricoles destinés à l'alimentation des ménages.

### 2.1 - L'agriculture et les liaisons inter - sectorielles

La place de l'agriculture dans l'économie nationale est à examiner en tant que secteur utilisateur d'inputs, des autres branches économiques, ce qui donne un aperçu sur son niveau d'intégration au tissu productif national en tant que fournisseur de produits agricoles pour les ménages et les industries agro-alimentaires (IAA). L'importance de ces activités apparaissent également dans la contribution du secteur à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Pour cerner tous ces aspects, on examinera la demande et l'offre du secteur agricole.

#### 2.1.1 - La demande agricole

Les produits agricoles impliquent, dans le cadre de leur production, l'utilisation de facteurs de production tels que les semences, les plants, les fourrages, les produits phytosanitaires, les équipements mécaniques, hydrauliques et électriques et des services agricoles. Ainsi, la branche agriculture utilise, annuellement, au titre des consommations productives pour 70 milliards de DA se répartissant comme suit :

Intra - consommation de produits agricoles	32%
Produits pour l'alimentation des animaux	32%
Services	9%
Engrais et pesticides	6%
Biens intermédiaires métallique, mécanique et électrique	4%
Autres biens intermédiaires en matière plastique	4%
Autres consommations intermédiaires	13%

Plus du tiers des consommations productives sont fournies par le secteur pour lui même ; auquel s'ajoutent 18 milliards de DA d'intrants importés. Concernant l'utilisation des autres facteurs de production tels que les engrais, la mécanisation et le plastique dont l'utilisation reflète l'existence, où du moins, la recherche d'une productivité et une agriculture tournée vers le progrès

technique ; l'ensemble de ces intrants ne dépasse pas 15% des consommations productives.

Par ailleurs, l'eau qui constitue le facteur déterminant de cette agriculture n'intervient que pour environ 1,5% dans les consommations intermédiaires. Enfin, l'appui technique en termes de services ne dépasse pas les 9%.

Analysée à travers les inputs et les productions végétales dominantes, l'agriculture algérienne se définit comme une agriculture qui ne met pas en œuvre des itinéraires techniques complexes pour un accroissement constant de la production et de la productivité.

Cette non maîtrise contribue probablement à expliquer l'incapacité du secteur à passer à une agriculture moderne.

### 2.1.2 – L'offre agricole

La production du secteur agricole est destinée dans les proportions suivantes aux :

Ménages	58%
Branches productives	35%
Exportations	0,3%
Administration	1,2%
Sociétés et quasi – sociétés	3,2%
Variations de stocks	2,3%

La production est orientée, en premier lieu, vers l'alimentation de la population ainsi se confirme le caractère stratégique du secteur et son incidence sur la ration alimentaire nationale. Ce caractère prend de l'importance au regard des importations annuelles de produits alimentaires soit 2,5 milliards de dollars US.

Parallèlement à cette fonction, l'agriculture fournit à concurrence de 35%, de sa production globale, les inputs des industries agro-alimentaires. Dans ce flux d'approvisionnement, 52% vont à l'industrie des viandes et conserves (viandes et poisson), 11,49% sont destinés aux industries du travail du grain, 1,24% à l'industrie des hôtels cafés et restaurants et seulement 0,3% à l'exportation. Face à une forte intensité de la demande en produits agricoles, l'offre n'arrive pas à prendre en charge ce besoin. Cette inadéquation offre - demande constitue un handicap pour le développement des activités touristiques.

Concernant la valeur ajoutée dégagée par le secteur, sa répartition s'établit comme suit :

Excédent net d'exploitation	86,40%
Salaires	8,00%
Consommation de fonds fixes	3,14%
Cotisations	1,94%
Impôts	0,52%

Dans son ensemble, le secteur de l'agriculture dégage un résultat excédentaire avec une imposition de 0,52%, des salaires bas et un faible renouvellement des fonds fixes.

A partir de ces données, l'exploitation agricole est rentable cependant la faible anticipation livre l'unité de production aux aléas climatiques avec une faible maîtrise du facteur eau.

Le secteur de l'agriculture analysé à partir de l'offre et de la demande de produits agricoles et de la rémunération des facteurs de production laisse apparaître une agriculture faiblement mécanisée qui dégage des résultats excédentaires et réalise de faibles contributions aux finances publiques, au système de protection sociale et également à l'accumulation et au renouvellement des fonds fixes.

Au niveau des agrégats, la contribution de l'agriculture au PIB a connu une évolution qui est passée de 12,9% en 1967, à 9,88% en 1987, à 11,15% en 1988 et à 10,45% en 1999. Ce recul de la part de la valeur ajoutée du secteur s'explique, entre autres, par une lente évolution des itinéraires techniques avec une faible incidence sur l'activité productive.

**L'agriculture et le cadre macro-économique 1967-1999**

**Unité: millions de DA**

AGREGATS	1967	1987	1988	1990	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Production agricole brute	2692	41823	47602	74748	180172	231356	376948	353757	474343	533000
Consommations productives agricoles	721	10035	8817	11268	34558	43963	-	-	-	-
Valeur ajoutée agricole	1971	31787	38785	62725	145614	196559	277842	260800	309400	-
Produit intérieur brut (PIB)	16700	312706	347717	554381	1487404	2002638	2564738	2762400	2781600	3162000
Valeur ajoutée agricole/PIB en %	12,9	9,88	11,15	11,31	9,81	9,79	10,83	9,44	11,09	10,45
Consommation fonds fixes agricole	-	1438	1559	2073	741	721	-	-	-	-
Rémunération des salariés agricoles	719	10435	7978	4002	18699	26075	33300	33300	37400	-
Excédent net d'exploitation agricole	-	19630	29038	56385	125844	160256	-	-	-	-
Emploi agricole en milliers	874	1003	1003	970	1023	1048	1154	1180	1200	1236*
Valeur ajoutée/travailleur en DA	2255	31691	38668	64665	142340	187556	240764	221017	257833	-

\*Estimation

Source: C.N.P

Il est à souligner, que la part du secteur socialiste agricole dans la production intérieure brute était de 19% sur la période 1967 – 1978. Ce niveau de performance a atteint 20% en 1982. Pour la décennie 1990, les résultats enregistrés par l'ensemble du secteur sont en deçà des attentes suite au désengagement de l'Etat du soutien des facteurs de production et à la libéralisation des circuits de distribution des intrants.

Dans les revenus issus de l'agriculture, la rémunération des salariés est passée de 719 millions de DA en 1967 à 39, 2 milliards de DA en 2000 soit un accroissement moyen annuel de 13,30 %. Cette augmentation est à relativiser étant donné les niveaux d'inflation qui ont été enregistrés et qui ont atteint 20,52% en 1993, 29,04% en 1994 et 29,8% en 1995.

L'agriculture n'a pas consolidé, ces dernières décennies, son poids dans l'économie nationale. Sa régression est illustrée par le recul de sa production, la stabilité de l'emploi dans le secteur et le niveau de la masse salariale. Ces faibles performances sont imputables en partie aux mutations fréquentes que le secteur a connu sur une courte période d'une part et probablement à un manque de management dans les exploitations agricoles d'autre part. Cette situation a été confortée par les quantités importées (céréales et lait) dont les coûts agissent négativement sur la production nationale et le déclin du secteur s'est répercuté sur l'ensemble du monde rural.

## **2.2 - La production agricole et l'alimentation de la population**

La production agricole couvrait 90% des besoins alimentaires dans les années 60. Elle n'assurait que 30% des approvisionnements de la population dans les années 80. Ce recul s'explique par la faible croissance de la production agricole et la stagnation de la productivité notamment pour les céréales et les productions animales (lait, viandes) qui forment l'essentiel de la ration alimentaire et dont l'augmentation a été inférieure à celle de la croissance démographique.

L'étude et l'analyse de l'évolution des principales productions végétales et animales, entre 1967 et 1999, seront abordées en tant que résultat de l'activité agricole d'une part et en tant que base alimentaire de la population d'autre part. Cette démarche va, en premier lieu, nous éclairer sur la rationalité et la rentabilité du secteur et nous renseigner, en second lieu, sur sa capacité à

répondre à la demande sociale ; sachant, au préalable, que la pauvreté alimentaire est la première manifestation du phénomène de pauvreté en général.

## 2.2.1 - Les productions végétales

Les productions végétales intègrent les céréales, les légumes secs, le maraîchage, l'arboriculture fruitière, la viticulture, les cultures industrielles et les cultures fourragères. L'ensemble de ces productions est destiné à la consommation alimentaire, aux industries agro-alimentaires. L'importance de chaque produit sera située par rapport au volume de la production, au rendement et à la disponibilité par habitant. Ces paramètres, en retour, donneront des indications importantes sur l'activité agricole.

### 2.2.1.1 - Les céréales

La céréaliculture occupe en moyenne près de 4 millions d'hectares sur une superficie totale de 7,5 millions d'hectares soit 53%. La prise en compte de la jachère fait passer ce taux à 93%.

La production de céréales s'articule autour du blé dur (41,5%), du blé tendre (19%), de l'orge (36,7%), de l'avoine (2,4%) et des autres céréales (0,4%); dans cette structure le blé dur et l'orge occupent plus des deux tiers de la production.

#### *Evolution des disponibilités moyennes annuelles en céréales*

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
Superficie 10 <sup>6</sup> Ha	2,86	3,21	3,04	3,26	2,71	2,64	2,55
Produc. Moyenne 10 <sup>6</sup> Qx	18,6	19,3	18,9	19,6	19,8	22,2	24,0*
Imp. Moyenne 10 <sup>6</sup> Qx	6,2	7,8	17,3	26,0	42,7	42,2	40,0 <sup>1</sup>
Rendement Qx/Ha	6,5	6,0	6,2	6,0	7,3	8,4	9,4
Population 10 <sup>3</sup> habitants	12.954	13.967	16.110	19.288	22.654	26.564	29.163
Disp. Kg/an/Habitant	191	194	225	236	276	242	220

\*moyenne corrigée, (1) estimation

Source : O.N.S

En termes d'évolution, la production de céréales se caractérise par une stagnation avec des rendements variants entre 6,5 quintaux/hectare et 9,4 quintaux/hectare sur la période 1967 –1999.

Cette tendance est le résultat de conditions climatiques défavorables accompagnées par une grande sécheresse et des rendements insuffisants, 4 à 5,2

quintaux/ hectare, sur les terres détenues par le secteur privé et qui réalise près de 55% de la production de céréales. Cette production ne couvre que le tiers des besoins de la population. Ainsi, le recours aux importations s'avère incontournable. Elles ont représenté, en 1999, près de 40% des importations alimentaires globales.

Les efforts entrepris, depuis quarante ans, ont porté particulièrement sur l'introduction de nouvelles variétés, une mécanisation et une fertilisation adéquates. Néanmoins, les résultats escomptés sont en deçà des attentes compte tenu de la non maîtrise par le secteur privé des itinéraires techniques appropriés.

Ainsi, le rythme de production des céréales s'explique pour partie par l'introduction des nouvelles techniques de production, sur une partie des terres agricoles, et aussi par l'augmentation des superficies emblavées. Ces actions, dominées par un contexte de sécheresse, n'ont pas eu d'incidences sur la rentabilité et la productivité.

### 2.2.1.2 - Les légumes secs

Les légumes secs tels que les lentilles, les fèves, les pois chiches et les haricots, les pois secs interviennent pour une consommation moyenne par habitant de 6 kilos par an. La teneur en fer de ces produits permet de combler un déficit important en matière de protéines animales. Les caractéristiques de ces aliments expliquent leur place dans le modèle de consommation des pays du sud de la Méditerranée.

#### *Evolution des disponibilités moyennes annuelles en légumes secs*

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
Superficie 10 <sup>3</sup> Ha	82	86	96	110	142	103	80
Production 10 <sup>3</sup> Qx	404	421	666	500	533	482	450
Rendement Qx/Ha	5	5	7	4,5	3,7	4,7	5,6
Importations 10 <sup>3</sup> Qx	42	90	473	800	900(1)	1051,5	-
Population 10 <sup>3</sup> habitants	12.954	13.967	16.110	19.288	22.654	26.564	29.163
Dispo. Kg/an/habitant	3,4	3,6	7,0	6,7	6,3	5,8	-

(1) Estimation

Source : ONS

Après avoir connu une augmentation suite à l'accroissement des superficies, la production de légumes secs a baissé, durant la période 1979-83, de près de 3%

par rapport à 1974-77. Les rendements, en moyenne 5 quintaux/hectare, durant les périodes considérées n'ont pas connu de progression conséquente. La couverture par la production nationale de la consommation passe ainsi de 60% au cours de la période 1974-77 à 30% en moyenne entre 1990-95.

Compte tenu du recul de la production et du poids des légumes secs dans la ration alimentaire, le déficit a été comblé par les importations qui se sont accrues en moyenne annuelle de 12% depuis 1967.

Par ailleurs, le désintérêt des agriculteurs pour ces spéculations peu rémunératrices et le manque de main-d'œuvre expliquent, en partie, cette régression de la production qui ne peut être relancée qu'à travers l'introduction de la mécanisation et la reconsidération des prix. Ces mesures pourraient assurer une consolidation de la production.

### 2.2.1.3 - Les maraîchages

En termes de structure, la production de légumes frais, notamment la pomme de terre (37,5%), la pastèque et le melon (12,6%), l'oignon (9,8%), la tomate (9,5%), la carotte (4,1%), les fèves (3,4%) et autres légumes(23,1%), a beaucoup augmenté suite à la promotion de ces cultures (appui technique, soutien et vulgarisation) à travers l'accroissement des superficies et l'augmentation de la demande.

#### *Evolution des disponibilités moyennes annuelles en produits maraîchers*

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
Superficies 10 <sup>3</sup> Ha	75	88	122	160	302	303	266
Production moyenne 10 <sup>3</sup> Qx	6.541	7.418	10.458	12.500	22.294	28.180	31.894
- Pomme de terre	2.331	2.758	4.837	5.700	8.252	10.041	10.485
Rendement Qx/Ha	87	84	86	78	73	93	120
- Pomme de terre	61	59	70	65	92	103	144
Importations 10 <sup>3</sup> Qx	617	709	1.052	2.000	-	-	-
Population 10 <sup>3</sup> habitants	12.954	13.967	16.110	19.288	22.654	26.564	29.163
Dispo. Kg/an/Habitant	55	58	71	75	98(1)	106	109

(1) A partir de 1984 les disponibilités n'intègrent pas les importations  
Source : ONS

Ces disponibilités reflètent une évolution importante du maraîchage suite à une augmentation des superficies de 4% par an ce qui a permis une croissance moyenne annuelle de la production de 5% sur la période (1967-99). En

parallèle, les rendements se sont améliorés de 1% et celui de la pomme de terre est passé de 61 quintaux /ha à 144 quintaux /ha entre 1967 et 1999 soit un accroissement de 3% en moyenne annuelle.

Ces résultats se sont traduits par une consommation de pomme de terre de 56 kg/an/habitant ce qui lui confère une place importante dans la ration alimentaire des ménages. Pour cette culture de grande priorité, dans les politiques agricoles, la tendance à la hausse de la production a comblé, en partie le déficit des autres cultures notamment les céréales. Cette évolution positive est liée à la rémunération conséquente suite à la hausse des prix enregistrée ces dernières années par le produit.

Ainsi, l'introduction de la plasticulture a été d'un apport certain dans l'évolution des productions. Ces efforts ont été consolidés par la mise en place d'infrastructures de stockage qui restent encore insuffisantes. La poursuite de ces actions, élargie aux autres cultures, contribuerait à atténuer la dépendance alimentaire.

Par ailleurs, certaines limites imputables à l'irrigation, à la qualité des semences et à l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires, persistent encore, et atténuent considérablement les efforts d'intensification des cultures. L'ensemble de ces évolutions a contribué à la satisfaction des besoins de la population et agi en retour sur les importations.

#### **2.2.1.4 - L'arboriculture**

L'Algérie, traditionnellement exportatrice de fruits, fait face à de sérieux problèmes pour l'approvisionnement et la régulation de son marché. La consommation de fruits est passée de 27 kg/an/habitant en 1988 à 45 kg/an/habitant en 1995 soit un accroissement moyen annuel de 7,5%. Ces résultats ont été obtenus, malgré les retards enregistrés dans le renouvellement des plantations arboricoles.

**Evolution des disponibilités moyennes annuelles de l'arboriculture**

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
Superficie 10 <sup>3</sup> Ha							
- Agrumes	47	49	49	47	38	39	43
- Noyaux pépins	12	21	48	60	81	88	92
- Dattes	43	57	71	71	73	83	98
- Olives	94	130	173	179	162	164	165
Production moyenne 10 <sup>3</sup> Qx							
- Agrumes	4.410	5.143	5.100	4.000	2.716	3.372	3.889
- Noyaux pépins	580	610	960	1.200	2.418	3.243	3.958
- Dattes	1.549	1.318	1.509	1.984	2.002	2.566	3.696
- Olives	1.429	1.490	1.769	1.543	1.444	1.731	2.800
Rendements							
- Agrumes	94	105	104	85	71	86	90
- Noyaux pépins	48	29	20	20	30	37	43
- Dattes	36	23	21	28	27	31	38
- Olives	15	11	10	9	9	11	17
Population 10 <sup>3</sup> habitants	12.954	13.967	16.110	19.288	22.654	26.564	29.163
Dispo Kg/an/habitant							
- Agrumes	34	36	31	20	11	12	13
- Noyaux pépins	4	4	5	6	10	12	13
- Dattes	12	9	9	10	9	10	13
- Olives	11	11	11	8	6	7	10

Source : ONS

La situation de la production arboricole se caractérise par :

- Une baisse de 0,4% en moyenne annuelle pour la production d'agrumes et de 0,13% sur les rendements, pour les périodes 1967-99, conséquence de la stagnation des superficies, du vieillissement des plantations, du manque d'entretien et de suivi des vergers.
- Concernant les noyaux et pépins, les actions entreprises au cours des différents plans de développement ont permis une augmentation des superficies de 7% et un accroissement de la production de 6% entre 1967-99. En revanche, les rendements ont connu une stabilité voire même un léger recul de 0,3%.
- La production phoenicicole a connu une évolution cyclique qui est passée de 1,3 million de quintaux en 1970-73 à 3,7 millions de quintaux en 1996-99 soit un accroissement de 2,4 millions de quintaux. Néanmoins, ces performances n'ont pas concerné les rendements qui se sont stabilisés, sur la période, à hauteur de 38 quintaux/hectare. Ainsi, l'amélioration de la

production est le fait de la multiplication des plantations de palmiers dattiers mais ce patrimoine ne semble pas suffisamment rentable, au vu des rendements et des maladies qui l'infestent notamment le Bayoud.

- La production d'olives a été perturbée par le manque de main-d'œuvre et la faible rémunération des prix. Ces facteurs éclairent sur la progression de 2% de la production totale et sur l'augmentation de 0,4% des rendements entre 1967-99.

Les productions arboricoles et leurs rendements ont connu de faibles évolutions en raison notamment du vieillissement des vergers, de l'absence de traitement des parasites, du manque de vulgarisation et de suivi des exploitations fruitières. Les actions entreprises en direction de l'arboriculture de montagne ont eu certes des retombées positives sur les revenus de la population. Cependant, elles n'ont pu être poursuivies et généralisées à l'ensemble des régions arboricoles.

### 2.2.1.5 - La viticulture

Constituée de raisin de table et de vigne à cuve, la viticulture, suite aux opérations d'arrachage, a vu sa superficie régresser en moyenne de 5% annuellement depuis 1967.

#### *Evolution des disponibilités moyennes annuelles viticoles*

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
Superficie totale 10 <sup>3</sup> Ha							
Vigne à cuve	301	260	208	182	69	41	23
Vigne de table	8	12,5	21	26	27	31	30
Production totale							
Vigne à cuve 10 <sup>3</sup> HL							
Vigne de table 10 <sup>3</sup> Qx	8.369	7.401	3.872	2.500	880	318	170(1)
	294	355	503	705	1009	1367	1326
Rendement							
Vigne à cuve Hl/Ha	28	28	19	14	13	8	7
Vigne de table Qx/Ha	37	28	24	27	37	44	44
Exportations de vins	7.844	8.613	4.538	3.500	909	104	-
Population 10 <sup>3</sup> Habitants	12.954	13.967	16.110	19.288	22.654	26.564	29.163
Dispo en kg/an/habitant raisin	2,3	2,5	3,1	3,6	4,4	5,1	4,5

(1)estimation

Source :ONS et MA

Entre 1967 et 1999, la production viticole s'est caractérisée comme suit :

- Les arrachages effectués et l'âge du vignoble ont donné à la production viticole une tendance baissière avec des rendements qui sont passés, sur la période concernée, de 28 hectolitres/hectare à 7 hectolitres/hectare soit une régression moyenne annuelle de 4%.  
Cette baisse de la production s'est accompagnée par l'apparition d'un déséquilibre dans l'écosystème étant donné que les cultures de substitution n'ont pas les mêmes propriétés en termes de protection de l'environnement. A ces impacts, s'ajoutent une réduction des revenus agricoles et des ressources pour l'économie nationale.
- En revanche, le raisin de table a connu une évolution sensible au niveau des superficies (plus 4%/an) et des productions avec des rendements qui sont passés sur la période de 37 quintaux/hectare à 44 quintaux/hectare soit une amélioration annuelle moyenne de 0,5%.

En 1962, les principales ressources de l'économie provenaient des exportations agricoles et notamment des vins. Compte tenu des enjeux que la commercialisation de ce produit impliquait, la réduction de la superficie viticole était incontournable. La mise en œuvre de cette option n'a pas envisagé les retombées sur l'emploi (250 jours de travail/an), les revenus et l'écosystème : cas de Mostaganem.

#### **2.2.1.6 - Les cultures industrielles**

Les cultures industrielles telles que le tabac, la tomate industrielle, la betterave sucrière constituent le lien privilégié de l'intégration entre l'agriculture et l'industrie.

Parmi ces cultures, la tomate industrielle, destinée à la production du concentré de tomate, est passée en termes de superficies de 5400 hectares entre 1970-73 à 30400 hectares entre 1996-99 soit une croissance annuelle moyenne de 6%.

**Evolution des disponibilités moyennes annuelles des cultures industrielles**

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
Superficie 10 <sup>3</sup> Ha							
- Tabac	9,3	5,4	2,6	4,2	3,3	3,8	5,7
- Tomate industrielle	-	5,4	7,9	10,5	16,5	24,3	30,4
- Betterave sucrière	3,1	2,8	2,9	3,6	-	-	-
Production moyenne 10 <sup>3</sup> Qx							
- Tabac	60	35	25	40	43	44	62
- Tomate industrielle	-	374	701	950	1.588	3.616	4.563
- Betterave sucrière	73	561	573	600	-	-	-
Rendement Qx/Ha							
- Tabac	6,4	6,5	9,6	9,5	13,0	11,6	10,9
- Tomate industrielle	-	69,3	88,7	90,5	96,3	148,8	150,1
- Betterave sucrière	23,5	200,4	197,6	166,7	-	-	-
Population 10 <sup>3</sup> Habitants	12.954	13.967	16.110	19.288	22.654	26.564	29.163
Dispo en Kg/an/habitant							
- Tabac	0,5	0,2	0,15	0,21	1,9	0,2	0,2
- Tomate industrielle	-	2,7	4,3	4,9	7	13,6	15,6
- Betterave sucrière	0,6	4,0	3,6	3,1	-	-	-

Source : ONS

Par ailleurs, les évolutions, sur la période, sont très inégales entre les cultures. La tomate industrielle a atteint 150,1 quintaux à l'hectare. La production de la betterave sucrière a été abandonnée malgré ses retombées sur l'industrie du sucre et sur l'alimentation du bétail au profit de l'importation de sucre roux qui a accentué notre dépendance à l'égard de l'extérieur; bien que la production de betteraves sucrières ait été multipliée par 8 passant ainsi de 73000 quintaux en 1967 à 600000 quintaux en 1983.

Concernant la production du tabac, elle s'est maintenue grâce à la valorisation des prix qui lui ont insufflé une nouvelle dynamique. C'est ainsi que ses rendements sont passés de 6,4 quintaux/hectare durant la période 1967-1973 à 9,5 quintaux/hectare pour la 1974-1983 et à 11 quintaux/hectare durant ces dernières années.

La promotion des cultures industrielles s'inscrivait dans la stratégie de développement économique. En effet, l'articulation agriculture industrie qui

constitue le vecteur déterminant pour la diffusion du progrès technique dans l'agriculture, notamment dans le monde rural, n'a pas pleinement joué son rôle dans le cadre des cultures industrielles telles que la tomate, la betterave et le tabac. Ainsi, l'abandon de certaines productions agricoles a contraint l'appareil de production à s'approvisionner à l'extérieur avec toutes les retombées sur les ressources nationales.

### 2.2.1.7- Les fourrages

La nutrition animale est un facteur stimulant de la production de lait et de viande. L'alimentation animale à partir des céréales, de la jachère et de l'utilisation des parcours constituent les principaux supports.

#### *Evolution de la production de fourrage*

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
Superficie totale 10 <sup>3</sup> Ha	229	302,8	429,7	546,4	852	624,5	399,2
Production moyenne 10 <sup>3</sup> Qx	3.332,9	5.160,9	7.655	8.075,5	11.186,8	8.087,8	8.327,9
Rendements	14,5	17,0	17,8	14,8	13,1	12,9	20,8

Source : ONS

La production des fourrages, entre 1967-99, a évolué à un rythme annuel de 3 % passant de 3,3 millions de quintaux à 8,3 millions de quintaux. Dans cette tendance les rendements sont passés, sur la période, de 14 quintaux/hectare à 21 quintaux/hectare soit une progression moyenne annuelle de 1%. Ces efforts demeurent insuffisants vu la consommation de viandes (22 kg/an/habitant) et de lait (90 litres équivalent lait/an/habitant, dont environ 30 litres sont fournis par les importations).

La production végétale analysée à partir des disponibilités et des rendements révèle une évolution en déclin des céréales, des légumes secs, du maraîchage, de l'arboriculture fruitière, de la viticulture, des cultures industrielles et de la production fourragère en raison de la faible maîtrise des itinéraires techniques mécanisés, du manque de main d'œuvre qualifiée, de la réduction des engrais, du manque d'entretien des vergers, d'une vulgarisation insuffisante et de l'absence de suivi des exploitations.

### 2.2.2 - Les productions animales

Les productions animales comprennent la production de lait, des viandes rouges, des viandes blanches et des œufs. Ces productions prennent appui sur

un cheptel évalué, entre 1996-99, à environ 18 millions d'ovins, 3 million de caprins, 1,4 millions de bovins et 119000 camelins.

***Evolution moyenne et annuelle du cheptel***

Périodes	1967-69	1970-73	1974-77	1979-83	1984-89	1990-95	1996-99
En 10 <sup>3</sup> de têtes							
- Ovins	7.444	8.358	9.524	14.507	16.174	17.687	17.775
- Caprins	2.465	2.474	2.344	2.822	2.536	2.623	3.168
- Bovins	838	891	1.014	1.443	1.404	1.577	1.362
- Camelins	175	168	151	151	125	119	119(1)

(1) Estimation

Source : ONS

Malgré le poids de la sécheresse, la population ovine s'est accrue de 3 % en moyenne annuelle, passant ainsi de plus de 7 millions à près de 18 millions de têtes. Concernant les bovins leur progression moyenne a atteint 1,5% par an et la population des chèvres est restée stable. En revanche, le cheptel des camelins a connu une régression moyenne de 1,2% par an sur la période 1967-99. De cette structure du cheptel dépendent les évolutions des productions d'élevage.

### **2.2.2.1 - Les produits des élevages**

Les produits des élevages sont : le lait, les viandes (rouges et blanches) et les œufs

#### **2.2.2.1.1 – Le lait**

La production laitière est passée de 482 millions de litres en 1968 à 742 millions de litres en 1982 et à 1,2 milliard de litres en 1999 soit une progression moyenne de près de 3% par an entre 1968-99, avec cependant une stagnation entre 1977-1982. Cette production couvre environ 30% de la demande domestique dont 6% sont destinés à l'industrie du lait.

Pour satisfaire la demande nationale en produits laitiers, les plans nationaux de développement ont mis en place une industrie laitière (plus de 25 laiteries) fonctionnant en partie à partir de la poudre de lait et de M.G.L.A importées. Cet outil de production couvre, à partir du lait recombinaison, en moyenne 30% de la demande. La consommation moyenne par habitant, en équivalent lait, est de l'ordre de 100 litres dont 30 litres sont fournis par la production nationale soit 30% .

L'apport de vaches laitières a permis un accroissement de la production de lait qui demeure néanmoins insuffisant par rapport à la demande. Les difficultés d'approvisionnement en aliments et la sécheresse ont été les facteurs déterminants de l'évolution du cheptel. Par ailleurs, la concurrence entre le lait et la viande a fait que les éleveurs accordent une préférence à la production de viande. Cette faible couverture des besoins nationaux explique en partie l'inefficacité de la politique laitière mise en œuvre dans le cadre du développement de la filière lait et qui suffise également la réhabilitation des bassins laitiers et « la promotion » de la vache laitière locale notamment la « guelmoise ».

***Evolution des disponibilités moyennes annuelles des produits de l'élevage***

Périodes	1968	1973	1977	1982	1984-89	1990-95	1996-99
Lait 10 <sup>6</sup> litres							
Productions	482	550	700	742	891	1.101	1.222
Importations	213	302	677	946	950(1)	950	950
Dispo. Litres/an /habitant	54	61	85	87	81	77	74
Viandes rouges 10 <sup>3</sup> tonnes							
Productions	76	100	118	140	192	285	292
Importations	0,5	-	14,5	58	21	20	19
Dispo. en Kg/an /habitant	6	7	8	10	9	11	11
Viandes blanches 10 <sup>3</sup> tonnes							
Productions	24	27	70	116	200	220	140
Importations	-	-	-	-	-	-	-
Dispo. en Kg/an /habitant	2	1,9	4,3	6	8,8	8,3	4,8
Œufs total 10 <sup>3</sup> tonnes							
Productions	10,5	12	15	32	124	120	103
Importations	0,7	0,8	17,5	45	-	-	-
Dispo. en Kg/an /habitant	0,81	0,9	2	4	5,5	4,5	3,5
Population 10 <sup>3</sup> Habitants	12.954	13.967	16.110	19.288	22.654	26.564	29.163

(1) Estimation des importations à partir de 1984

Source : ONS

### **2.2.2.1.2 – Les viandes rouges**

La production de viandes rouges est passée de 76.000 tonnes en 1968 à 310.000 tonnes en 1999, soit une progression de près de 5% en moyenne par an. Pour répondre à la demande nationale, la production est soutenue annuellement par

des importations de l'ordre de 20.000 tonnes. Ces disponibilités situent la consommation des viandes rouges à environ 10 kg/an/habitant. Ce déficit peut être comblé grâce à une rationalisation dans la conduite des élevages.

#### **2.2.2.1.3 – Les viandes blanches**

La production de viandes blanches a connu une progression appréciable passant de 24000 tonnes en 1968 à 200000 tonnes en 1999 soit une croissance moyenne annuelle de 7%. Cette augmentation s'explique par les efforts accomplis dans le domaine avicole, notamment en direction des facteurs de production ce qui a permis de faire passer la consommation de viande blanche de 0,5 kg/an/habitant en 1968 à 9 kg/an/habitant en 1995.

#### **2.2.2.1.4 – Les œufs**

La production d'œufs s'est accrue en moyenne de 8% par an entre 1968 et 1999. Cette croissance a été stimulée par :

- La réalisation en amont des investissements (couvoir ponte et chair, abattoirs de volaille) par le secteur public dans la filière avicole.
- L'organisation des approvisionnements en intrants (aliments du bétail et facteurs de production, produits vétérinaires et équipements).
- La forte demande en œufs de consommation suite au renchérissement du prix de la viande (rouge et blanche). L'ensemble de ces facteurs a dynamisé la filière avicole.

La filière protéines animales (lait, viandes, œufs) a connu un développement inégal entraînant un apport limité en protides de l'ordre de 25% à la ration alimentaire des ménages. Ce déséquilibre alimentaire pourrait se répercuter négativement sur la santé de la population.

L'étude et l'analyse de la production agricole ont permis de retenir les éléments suivants concernant les productions végétale et animale, durant la période 1967 et 1999.

Le rythme de la production des céréales s'explique pour partie par l'introduction des nouvelles techniques de production, sur une partie des terres agricoles, et aussi par l'augmentation des superficies emblavées. Ces actions, dominées par un contexte de sécheresse, n'ont pas eu d'incidences sur la rentabilité et la productivité.

Par ailleurs, le désintérêt des agriculteurs, durant ces périodes, pour des spéculations peu rémunératrices et le manque de main-d'œuvre expliquent, en partie, cette régression de la production. qui ne peut être relancée qu'à travers l'introduction de la mécanisation et de prix rémunérateurs. Ces mesures pourraient atténuer le poids des importations.

Concernant le maraîchage, l'introduction de la plasticulture a été d'un apport certain dans l'évolution des productions. Ces efforts ont été consolidés par la mise en place d'infrastructures de stockage qui restent encore insuffisantes. La poursuite de ces actions, élargie aux autres cultures, contribuerait à atténuer la dépendance alimentaire.

Les productions arboricoles n'ont pas été suffisamment prises en charge. Certaines actions entreprises en direction de l'arboriculture de montagne, n'ont pas été cependant généralisées à l'ensemble des régions arboricoles.

Concernant la viticulture, son poids dans les ressources extérieures a constitué un enjeu dans la commercialisation des produits vinicoles. Aussi la réduction de la superficie vinicole était-elle incontournable. La mise en œuvre de cette option n'a pas envisagé les retombées sur l'emploi (250 jours de travail/an), les revenus et l'écosystème.

L'articulation agriculture - industrie qui constitue le vecteur déterminant pour la diffusion du progrès technique dans l'agriculture n'a pas joué le rôle qui lui était dévolu dans le cadre des cultures industrielles. Cette situation, s'est traduite par des importations pour le fonctionnement de l'appareil de production.

Enfin, l'ensemble de ces facteurs conjugué à une sécheresse permanente et une irrigation insuffisante ont rendu l'agriculture algérienne vulnérable et par conséquent accru le niveau de la dépendance alimentaire. Parallèlement, la politique agricole de soutien des facteurs de production n'a pas eu l'effet escompté sur la production étant donné que les prix des produits agricoles sur le marché n'étaient pas suffisamment rémunérateurs. La production de lait demeure insuffisante par rapport à la demande. Les difficultés d'approvisionnement en aliments et la sécheresse ont été les facteurs déterminants de l'évolution du cheptel (laitier).

Par ailleurs, la concurrence entre le lait et la viande a fait que les éleveurs accordent une préférence à la production de viande.

Les disponibilités situent la consommation des viandes rouges à environ 10 kg/an/habitant. Ce déficit en viande peut être comblé grâce à une rationalisation des élevages bovins et ovins. En revanche, il y a eu des efforts

accomplis dans le domaine avicole, notamment en direction des facteurs de production qui ont augmenté la consommation de viande blanche de 0,5 kg/an/habitant en 1968 à 9 kg/an/habitant en 1995.

Les productions animales participent également pour une proportion importante à la production intérieure brute agricole totale. Cette contribution s'est caractérisée par un accroissement principalement pour les viandes blanches qui ont connu des niveaux de réalisation importants. Il en est autrement de la production de viandes rouges qui n'a pas connu les mêmes efforts de soutien et d'investissement.

Enfin, il faut noter que l'agriculture a évolué à un rythme annuel de croissance de 2,8% moins vite que l'augmentation de la population.

### **2.2.3 - La situation alimentaire**

Le secteur des Industries Agro - Alimentaires (I.A.A) a longtemps vécu en autarcie. La protection du marché national et la régulation administrative ont bloqué le développement de l'agriculture et transformé l'Algérie en un importateur net de céréales, d'huiles, de laits industriels et de sucre.

Par ailleurs, la pression sur la surface agricole utile (SAU), conséquence de la croissance démographique, est de 0,20 hectare par habitant. Cette superficie ne pourra pas produire l'équivalent de 2,5 quintaux de céréales.

La population algérienne a augmenté, ces dernières années, au rythme de 1,5% entraînant chaque année 450000 « bouches supplémentaires » à nourrir alors que la croissance des principales productions, observée sur une période de 30 ans, n'a pas, dans le meilleur des cas, dépassé 2% d'accroissement annuel. Cette situation ne fait qu'aggraver la question sur les terres agricoles.

Ce déséquilibre, entre l'offre et la demande, a justifié le recours aux importations, pour un montant annuel de l'ordre 2,5 à 3 milliards de dollars (0,6 milliard pour les facteurs de production). Les résultats de cette « extraversion » alimentaire se reflète dans la situation nutritionnelle suivante

#### **2.2.3.1 – Les disponibilités alimentaires**

En 1990 les disponibilités nutritionnelles étaient de 2646 calories par habitant et par jour dont 88% soit 2328 calories sont fournies par les produits végétaux et 318 calories par les produits animaux. Ces disponibilités ont permis une amélioration de 52% du niveau calorique de 1960.

***Evolution des disponibilités nutritionnelles***

Composantes	Végétales	Animales	Total
<b>1 période 1960</b>			
Energie (calories)	1569	171	1740
Protéines (grammes)	37,4	9,7	47,1
Lipides (grammes)	18,9	11,7	30,6
<b>2 période 1970</b>			
Energie (calories)	1859	196	2055
Protéines (grammes)	44,3	9,5	53,8
Lipides (grammes)	25,4	13,2	38,6
<b>3 période 1990</b>			
Energie (calories)	2328	318	2646
Protéines (grammes)	40,8	18,9	75,9
Lipides (grammes)	57	20,7	61,5

Source: Bilans FAO et Ministère de la santé et de la population

Les calories d'origine végétale se sont accrues en moyenne de 1,3 % par an. Pour ce qui est des calories animales la progression est plus importante encore. Elles sont passées de 171 calories dans les années soixante à 318 calories dans les années quatre vingt dix soit un accroissement moyen annuel de 2% par an. L'impact de cette évolution nutritionnelle a entraîné l'éradication des maladies imputables aux carences alimentaires tels le rachitisme et le goitre. Par ailleurs la proportion des enfants malnutris est passée de 60% en 1960 à 30% en 1970 et à 11% en 1990. Actuellement, la malnutrition réapparaît.

La préoccupation pour équilibrer cette ration (entre protéines animales et végétales) et atténuer la dépendance par la valorisation des potentialités locales reste un objectif possible.

**2.2.3.2. Les niveaux de couverture**

En termes de couverture des besoins alimentaires des populations, l'agriculture algérienne est encore loin des espérances puisque les taux de couverture de la consommation par la production agricole nationale sont :

- de 30 à 45% pour la production d'origine végétale ;
- de 25 à 35% pour la production d'origine animale ;

- de 15% pour les légumes secs ;
- de 50% pour les fourrages ;
- de 60% pour le lait ;
- de 80% pour les viandes rouges ;
- nuls pour les sucres et les huiles.

Tout en étant encore dominé par les céréales, les légumes frais et les laits ; le modèle de consommation se caractérise dans son évolution, à partir des variétés et des quantités consommées, par une ration riche en protéines animales : viandes rouges, viandes blanches, œufs de consommation et produits laitiers. Néanmoins, cette tendance observée dans les années quatre vingt enregistre des reculs avec la mise en œuvre des réformes.

## Conclusion et recommandations

Le diagnostic du secteur met en évidence les traits caractéristiques susceptibles de favoriser une croissance durable de l'agriculture. Néanmoins, de l'étude et de l'analyse des facteurs de production, de leurs combinaisons et des résultats de l'activité agricole émergent deux types d'agricultures :

- Une agriculture d'exportation dans l'esprit de «l'Algérie le grenier de Rome» et de productions extraverties (vins, agrumes, céréales et ovins)
- Une agriculture d'alimentation qui a enregistré un net recul. Ainsi, les réformes agraires et les politiques agricoles initiées ont donné à la production agricole une évolution contrastée, avec des rendements variant de 6,5 à 10 quintaux de céréales par hectare entre 1967 et 1999, expliquée aussi par l'instabilité du monde rural, les mutations fréquentes, un approvisionnement aléatoire en facteurs de production et le faible niveau d'encadrement technique des exploitations agricoles.

Le choix entre ces deux types de cultures détermine la stratégie de développement agricole à mettre en œuvre qui devrait tenir compte également des faiblesses et des atouts du secteur.

### 1 - Les faiblesses

- L'instabilité de la production agricole liée aux aléas climatiques et l'évolution défavorable du potentiel productif et des ressources en terres et en eaux en régression du fait notamment d'un manque de maîtrise du processus d'urbanisation ; aux restructurations successives et morcellement des terres, aux phénomènes d'érosion, de désertification et de pollution, à l'absence ou l'insuffisance de drainage, à la salinisation des sols, etc.... ;
- Les faibles rendements liés aux niveaux techniques insuffisants et /ou en régression, à la faiblesse relative de l'investissement au niveau des exploitations, etc.... ;
- Le niveau de dépendance s'aggrave au double plan de l'alimentation de la population et des intrants nécessaires à la production agricole. Il faut rappeler que les importations de produits alimentaires représentent environ, le quart des importations totales moyennes avec des niveaux de 2,6 milliards \$ dont 0,6 milliard de \$ pour les intrants.

## 2 - Les atouts

- Des possibilités importantes d'intensification et de mise en valeur de la SAU, insuffisamment exploitées au niveau des zones montagneuses, des Hauts Plateaux, de la steppe;
- des ressources hydriques souterraines appréciables notamment dans le Sud ;
- du climat doux en hiver, pouvant permettre l'exportation de primeurs vers les pays tempérés ;
- l'abondance de l'énergie ;
- une main-d'œuvre disponible et ouverte au progrès technique ;
- des réseaux de communications et d'infrastructures relativement denses ;
- du caractère porteur du marché intérieur, conforté par la proximité de marchés extérieurs potentiels ;
- des capacités de transformation appréciables.

Cette situation suggère une nouvelle approche en matière de développement agricole durable qui doit prendre en compte en premier lieu l'atténuation ou la suppression des faiblesses et des difficultés rencontrées, à partir d'orientations et d'axes de développement à mettre en œuvre pour l'amélioration de la production et l'augmentation des rendements agricoles. Aussi, il convient :

1 – D'améliorer le cadre législatif et réglementaire d'incitation et d'extension des ressources agro-écologiques (terres et eaux), en cohérence avec la mise en œuvre coordonnée et dynamique des plans directeurs d'aménagement urbains et du territoire ;

2 – de renforcer la priorité accordée au secteur agricole et à la promotion du monde rural à travers :

- la priorité à donner aussi aux objectifs et actions de développement des secteurs en amont et aval de l'agriculture : formation, hydraulique et industrie ;
- une attention particulière à la coordination des actions multisectorielles, notamment en direction des principales zones agro-climatiques (périmètres irrigués et terres irrigables en perdition ou menacées, montagne, steppe, zones frontalières, sud,...) ;

Dans ce cadre, les actions prioritaires viseront l'électrification rurale, l'habitat rural et le désenclavement.

3 - De promouvoir un marché foncier transparent et sécurisant pour le droit d'exploitation concernant la concession et /ou la location des terres agricoles pour une agriculture moderne et intensive ;

4 - de mettre en œuvre un système performant de financement et d'assurances agricoles passant par le renforcement et la dynamisation de la CNMA, en vue d'une mobilisation plus grande de l'épargne rurale et de la promotion du crédit mutuel agricole, à côté des activités d'assurances économiques agricoles. La CNMA s'appuiera sur un réseau élargi et efficace de caisses locales et régionales, dans la gestion desquelles la profession agricole sera pleinement impliquée ;

5 - d'actualiser et développer le système d'information et de suivi des activités, action urgente et déterminante pour améliorer la connaissance du secteur et de ses performances, ainsi que l'orientation des productions, notamment pour atténuer la dépendance alimentaire et élargir les exportations ;

6 - d'améliorer et redynamiser les fondements du système de Formation-Recherche-Vulgarisation associant la profession, les instituts de recherche et les universités, pour développer et consolider les bases d'une relance saine et durable de la production agricole ;

7- d'améliorer le système d'incitations en agriculture pour concrétiser la priorité donnée à des productions ciblées, notamment en direction des créneaux compétitifs, contribuant de manière significative à l'augmentation des exportations hors hydrocarbures. Dans ce cadre, il est permis d'escompter l'amorce des exportations agricoles ou agro-industrielles. Dans ce cadre, il conviendrait de noter les objectifs d'exportation visés par les régions sahariennes, soit 40.000 t/an de primeurs et 40.000 t/an de dattes pour une valeur estimée à 350 millions de dollars ;

8 - de favoriser la réadaptation progressive de la consommation pour l'orienter vers les disponibilités internes et vers certaines productions de base telles que, les légumes secs, l'orge, la pomme de terre ou la tomate et réduire ainsi la part des produits céréaliers.

Aussi, la préoccupation qui consiste à assurer une croissance suffisante de la production agricole continuera d'être l'objectif principal de la stratégie de développement agricole pendant les années à venir.

Cette stratégie visera d'abord la satisfaction de la demande alimentaire en tenant compte de l'évolution démographique et de l'amélioration des conditions économiques et sociales de la population dans une économie de marché

dominée par la mondialisation dont les enjeux se dessinent déjà autour de certains produits alimentaires (céréales, semences, eau, intrants et autres) qui constituent les éléments de l'arme alimentaire. C'est dans cet environnement, ces contraintes et des besoins à satisfaire que la stratégie agro-alimentaire doit être élaborée.

## Sommaire

<b>Remerciements</b> .....	01
<b>Préambule</b> .....	02
<b>Présentation générale du secteur agricole</b> .....	04
• Les éléments théoriques .....	07
• La doctrine.....	09
• Les faits .....	11
• La production.....	15
<b>Partie 1 – Les structures agraires et l’environnement agricole</b> .....	17
<b>1.1 - Les structures foncières</b> .....	18
1.1.1- Les éléments théoriques .....	19
1.1.2 - La politique foncière.....	21
1.1.2.1 - <i>La propriété foncière pré – capitaliste</i> .....	21
1.1.2.2 - <i>La politique foncière et le développement du capitalisme</i> .....	22
1.1.2.3 - <i>La politique foncière post indépendance</i> .....	23
<b>1.2 - L’eau, les infrastructures hydrauliques et les périmètres irrigués</b> .....	25
1.2.1 - L’hydraulique agricole.....	26
1.2.2 - La grande hydraulique .....	27
1.2.2.1 - <i>Les périmètres anciens ( 1937-1960 )</i> .....	28
1.2.2.2 - <i>Les périmètres récents ( 1970-1990 )</i> .....	28
1.2.3 - La petite et moyenne hydraulique.....	28
1.2.4 - La gestion des périmètres .....	29
1.2.5 - Le bilan de l’irrigation .....	30
1.2.6 - Le financement des aménagements hydro- agricoles.....	30

<b>1.3 - L'emploi agricole</b> .....	32
1.3.1 - Evolution globale de l'emploi agricole.....	32
1.3.2 - Les salaires dans l'agriculture.....	33
<b>1.4 - Le matériel et les intrants agricoles</b> .....	34
1.4.1 - Le matériel agricole .....	34
1.4.2 - Les intrants.....	36
1.4.3 - L'environnement agricole .....	39
1.4.4 - L'environnement financier.....	40
1.4.5 - La recherche agronomique .....	41
<b>1.5 - Les investissements agricoles</b> .....	41
1.5.1 - Les investissements agricoles 1967-1977 .....	42
1.5.2 - Les investissements agricoles 1989-1999.....	42
<b>Partie 2 - L'activité agricole dans l'économie nationale</b> .....	45
<b>2.1 - L'agriculture et les liaisons inter – sectorielles</b> .....	45
2.1.1 - La demande agricole .....	45
2.1.2 - L'offre agricole.....	46
<b>2.2 - La production agricole et l'alimentation de la population</b> .....	48
2.2.1- Les productions végétales .....	49
2.2.1.1 - <i>Les céréales</i> .....	49
2.2.1.2 - <i>Les légumes secs</i> .....	50
2.2.1.3 - <i>Les maraîchages</i> .....	51
2.2.1.4 - <i>L'arboriculture</i> .....	52
2.2.1.5 - <i>La viticulture</i> .....	54
2.2.1.6 - <i>Les cultures industrielles</i> .....	55
2.2.1.7 - <i>Les fourrages</i> .....	57

2.2.2 - Les productions animales.....	57
2.2.2.1 - <i>Les produits des élevages</i> .....	58
2.2.2.1.1 - <i>Le lait</i> .....	58
2.2.2.1.2 - <i>Les viandes rouges</i> .....	59
2.2.2.1.3 - <i>Les viandes blanches</i> .....	60
2.2.2.1.4 - <i>Les œufs</i> .....	60
2.2.3 - La situation alimentaire .....	62
2.2.3.1 - <i>Les disponibilités alimentaires</i> .....	62
2.2.3.2 - <i>Les niveaux de couverture</i> .....	63
<b>Conclusion et recommandations</b> .....	<b>65</b>
<b>Procès-verbal d'adoption</b> .....	<b>69</b>